

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	1 (1892-1897)
Heft:	[3]
Artikel:	Fragments d'archéologie genevoise. II
Autor:	Mayor, Jacques
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1002831

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FRAGMENTS D'ARCHÉOLOGIE GENEVOISE

II

On a bien voulu reconnaître que les *Fragments d'archéologie genevoise* publiés l'an passé¹, quelqu'imparfaits qu'ils pussent être, comblaient une lacune regrettable, en conservant le souvenir de monuments disparus ou dégradés. Un tel accueil nous engage à poursuivre la publication de ces procès-verbaux qui aideront un jour à reconstituer la physionomie — bientôt effacée — de notre cité et de son territoire.

SAINT-PIERRE

Les travaux de restauration entrepris à Saint-Pierre suivent leur cours. Ce n'est point encore le temps de les juger, mais ils ont provoqué, comme précédemment, quelques intéressantes trouvailles qui seront énumérées ici.

LE CLOITRE

Dans la première série de ces *Fragments*, nous avions signalé la mise au jour de la porte qui, du cloître, donnait accès dans la nef de la cathédrale. Le déblaiement de ce précieux spécimen

¹ Voy. ci-dessus, p. 64—162 et pl. I—IX.

d'architecture a été terminé à l'extérieur, et l'on a pu dès lors l'étudier avec profit.

La porte du cloître s'ouvrait dans la troisième travée du bas-côté septentrional de Saint-Pierre (collatéral de l'Évangile), immédiatement contre le quatrième pilier. On en distinguait les traces à l'intérieur, avant les travaux de restauration, et Blavignac l'a indiquée sur le plan qu'il a publié en 1845¹. En 1749, lors de la réfection du portique, la porte du cloître était encore utilisée et les relevés faits à cette occasion nous en ont conservé le plan et l élévation. C'est à ces relevés et à quelques passages de Bonivard et d'autres auteurs qu'il faut avoir recours, si l'on veut se rendre un compte à peu près satisfaisant de la disposition des bâtiments claustraux, car il n'en reste plus aujourd'hui que la seule porte qui nous occupe.

Bonivard dit : « Il y avoit touchant leglise et iouxte l'entree dicelle ung cloistre servant (comme ie croys) aux Chanoines tandis quilz demenoient vie monastique : mais de nostre temps ilz ne sen aidoint en rien, ains nestoit que pour tenir les causes de l'official et assembler le Conseil general². » Senebier, La Corbière et des écrivains plus récents ont reproduit ce passage sans y ajouter grand' chose; il est, du reste, très éloquent dans sa simplicité et nous apprend plusieurs choses en peu de lignes. Le cloître, contigu à la cathédrale, ne devait pas être très vaste; il n'occupait pas toute la longueur de la nef, mais seulement l'étendue des trois premières travées, sur l'un de ses côtés du moins. C'est ce qui apparaît par la courte description de Bonivard, c'est ce que l'un des relevés de 1749, simple croquis à l'échelle dressé surtout en vue de noter les cotes de surplomb des murs et des contreforts, fait bien comprendre. On voit sur ce dessin, dont nous reproduisons la partie essentielle, soit la troisième travée dans laquelle est percée la porte claustrale (fig. 10³), que la différence de niveau

¹ *Description de l'église de Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève*, dans M. D. G., t. IV, 1^{re} part., p. 101 et suiv. Comme on le verra par la suite de cette étude, l'escalier placé par Blavignac devant la porte est trop court et mal dessiné.

² *Chroniques de Genève*, éd. Revilliod, t. I, p. 42.

³ Ce croquis intitulé : « Face extérieure de la nef du côté du Nord, » fait partie d'un recueil manuscrit de « Divers plans relatifs à la rédifica-

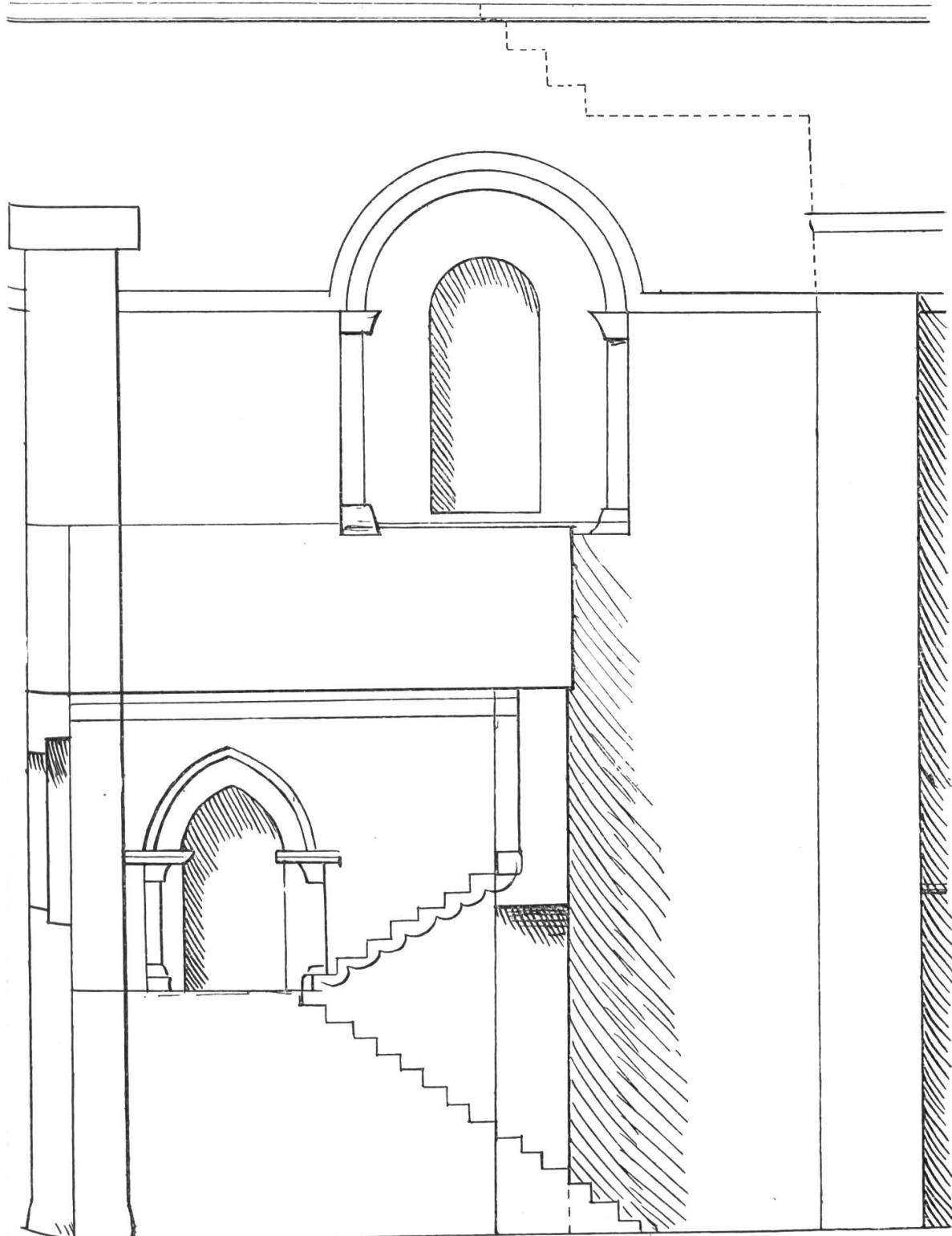


Fig. 10.

existant entre le sol du cloître et la porte, placée exactement à la hauteur du dallage de l'église, était rachetée par un degré de quinze marches environ, parallèle à la nef et aboutissant à un palier très court. Un mur assez épais soutenait l'escalier et le palier et venait, d'une part, buter à angle droit contre le contrefort attenant à la porte, tandis que, d'autre part, il suivait une direction perpendiculaire à l'escalier et à la nef; on reconnaîtra cette disposition sur le plan ci-joint (fig. 11¹), qui est également la

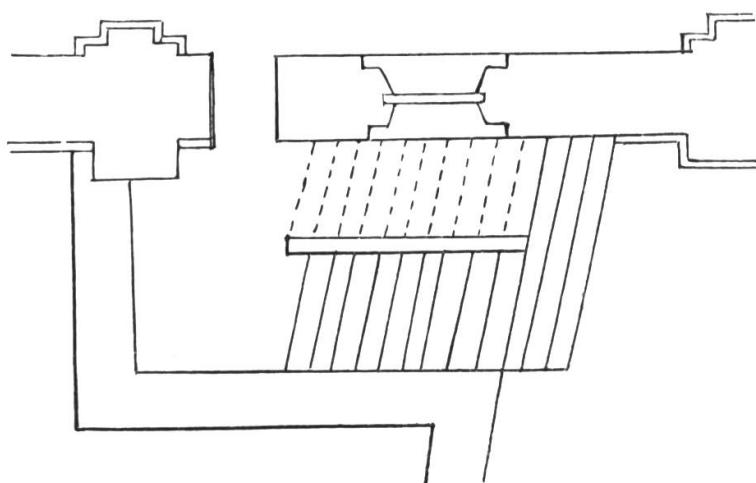


Fig. 11.

reproduction d'un relevé du XVIII^e siècle. La direction de l'escalier et surtout la présence de ce gros mur, déterminent d'une façon irréfutable un des angles du cloître; Bonivard en fixe un second lorsqu'il dit que le cloître était placé à la hauteur de la façade, et nous avons ainsi l'un des côtés de la galerie des chanoines, celui qui courrait parallèlement à la nef et s'appuyait sur le bas côté

tion de Saint-Pierre en 1752 » qui appartient au Conseil Administratif de la Ville de Genève. Notre figure est réduite au tiers environ de l'original. Un second recueil de « Plans des places des temples de Saint-Germain et de l'Auditoire avec divers plans de l'intérieur et de l'extérieur du temple de Saint-Pierre » renferme d'autres relevés de la porte du cloître et des escaliers qui y aboutissaient, mais ils sont moins exacts que celui qui est reproduit ici.

¹ Extraite du même recueil que la fig. 10. Réduction d'un quart.

septentrional de l'église¹. Quant aux trois autres faces du quadrilatère du cloître, il n'est pas possible d'en préciser les points de rencontre; l'une d'elles était alignée sur la façade de la cathédrale, une autre partait du bas de l'escalier dont il a été question plus haut et se prolongeait, dans le même sens que la précédente jusqu'à un point indéterminé. En résumé, si l'on examine la disposition actuelle des lieux, la rue du Cloître représenterait à peu près l'une des galeries latérales et la galerie postérieure de l'ancien cloître; la seconde galerie latérale serait figurée par la partie de la rue de l'Évêché comprise entre la rue des Barrières et la cour de Saint-Pierre; l'emplacement de la galerie antérieure enfin serait pris sur la façade² de la maison de Stoutz, cet immeuble représentant la cour intérieure du cloître, et ce seraient les parties non construites aujourd'hui qui formeraient, à une seule exception, l'emplacement des galeries du cloître. Des bâtiments de diverses sortes, disposés irrégulièrement, bordaient les galeries claustrales de trois côtés et notamment dans l'espace compris entre le cloître et le transsept nord.

Tel devait être, dans ses grandes lignes, le plan primitif du cloître. Ce plan a sans doute été peu à peu modifié. A des chanoines vivant sous la discipline monastique, il fallait un cloître et ses dépendances; mais il vint un moment, on ne sait à quelle époque, où la règle de saint Augustin fut abandonnée et le chapitre sécularisé. Le cloître étant délaissé, les galeries ne furent plus entretenuées; elles tombaient probablement en ruines lors du grand incendie qui détruisit en 1334 une partie de la ville, avec les constructions adjacentes à la cathédrale et le palais épiscopal²,

¹ On remarque contre la muraille de l'église le tracé de deux arcades ogivales en partie masquées par les contreforts modernes; il se peut fort bien que ce soit les vestiges des arcs formerets de deux des travées du cloître. Ces arcades sont assez basses, mais il est possible, et même probable, que le niveau de la rue actuelle soit plus élevé que l'ancien sol du cloître.

² Bonivard, *Chroniques de Genève*, éd. Revilliod, t. I, p. 188 : « L'an 1334, le dimanche quatrième iour de septembre, environ 9 heures, fut bruslee la cite de Geneve de rechef, environ les deulx parties et plus, et sortit le feu du four saint Germain, et brusla depuis la maison de la Marmette appelée Caillette iouxte la maison que fut depuis Pierre Ballister, iouxte le chasteau tendant au dessoulz par le cloistre de S. Pierre;

et l'on songea après cet évènement à utiliser le terrain d'une façon pratique. C'est du moins ce que la gravure de Diodati (1675)¹ donne à penser, car l'on y voit à peu de distance de l'église, sur l'emplacement même du cloître, une construction à fenêtres en accolades qui ne doit pas être antérieure au XV^e siècle.

Le cloître primitif possérait un étage supérieur, la fig. 10 le prouve surabondamment; on y voit, en effet, qu'après avoir franchi le degré conduisant à la porte qui donnait accès dans l'église, on avait à sa droite un second escalier, également parallèle à la nef et revenant sur le premier; il n'est pas possible d'expliquer la présence de ces deux escaliers superposés autrement que par l'existence d'un étage de galeries destinées à parer à l'exiguïté du promenoir du rez-de-chaussée. Il n'y a rien là que de très vraisemblable; les exemples de cloîtres à double galerie ne sont pas rares, et à Saint-Pierre, l'obligation de fournir l'espace suffisant à un nombreux personnel a dû faire adopter cette disposition. Quant aux bâtiments claustraux élevés à l'en-tour des galeries, sur l'emplacement actuel du Casino et des maisons avoisinantes, il est impossible d'en rien savoir. Là devaient se trouver des salles de travail, un réfectoire, des cellules comme dans toute maison religieuse, une ou plusieurs chapelles, la chantrerie et surtout une vaste salle capitulaire où se réunissaient non seulement le chapitre, mais aussi quelquefois le Conseil général, et où siégeait le tribunal de l'officialité.

Si, après avoir examiné le plan général du cloître, on cherche à en préciser les détails, la tâche sera plus difficile encore. De l'ordonnance des voûtes, du nombre des travées², de la forme des arcs, des piliers, des jours nécessaires aux deux étages de

tout le cloître des chanoines du dict lieu avecques leur maison, deux sales de leglise de S. Pierre et le pont par ou on alloit dune voulte en laultre dans leglise, et le cloistre de la dicte eglise, la court et la maison de l'Evesque pres de la dicte eglise, etc. »

¹ Cette estampe fort rare a été reproduite plusieurs fois, notamment dans Galiffe, *Genève historique et archéologique*, p. 200. M. Henri Silvestre s'en est servi pour l'intéressante restitution qui a été jointe à l'ouvrage de M. Guillot, *Les débuts de la Réformation à Genève*, Genève, 1885, in-12, p. 67.

² On peut estimer approximativement à six le nombre des travées du cloître dans la partie contiguë à Saint-Pierre.

galeries, de la décoration de toute cette architecture, rien à dire, puisqu'il ne reste rien. On peut indiquer seulement :

1° Un portail, élevé dans l'axe de la galerie du cloître attenante à l'église, par lequel on avait accès du dehors dans l'étage inférieur du cloître et dans les bâtiments capitulaires; la gravure déjà citée de Diodati montre cette arcade ogivale, fort ancienne apparemment, surmontée d'un petit toit placé après la destruction de l'étage supérieur.

2° Une fenêtre dont l'existence nous est révélée par la fig. 10 et que l'on voit en coupe, devant le contrefort, dans le mur qui supporte et enferme les escaliers; elle éclairait ceux-ci et se trouvait également placée dans l'axe des galeries du cloître contiguës à Saint-Pierre.

3° La porte de communication entre l'église et le cloître dont il a été question déjà et qui sera décrite plus loin.

4° La fig. 10 enfin, donne un dernier vestige du toit du cloître. Dans la partie contiguë à l'église, le toit n'avait qu'un rampant appuyé contre la muraille du bas-côté et dont un fragment a subsisté jusqu'en 1749, au-dessus de l'escalier et de la porte. Ailleurs le toit devait être à double rampant, soit qu'il ait abrité les promenoirs seulement, soit qu'il ait réuni sous sa charpente et les promenoirs et d'autres bâtiments y prenant accès, les cellules par exemple et la salle capitulaire.

* * *

La porte du cloître, qui a été le point de départ de cette notice, mérite une description détaillée. Les précieux relevés de 1749 nous donnent, avec le plan et la disposition extérieure générale, son aspect pris depuis l'intérieur de l'église, alors que les personnes assistant au culte l'utilisaient couramment. Comme le grossier assemblage de cailloux qui a servi à murer cette porte n'a pas encore été percé et que, par conséquent, il n'a pas été possible de l'étudier intérieurement, nous reproduisons une partie de l'un de ces dessins (fig. 12¹), où l'un des pieds-droits de la

¹ Même recueil que les fig. 10 et 11. Grandeur d'exécution.

porte est masqué par un pilier de la nef qui cache également le pilier du bas-côté auquel celle-ci est contiguë.

On voit qu'un arc de décharge, plus élevé que la porte elle-même et d'un tracé peu accentué, soutenait la muraille fort épaisse en cet endroit. L'ouverture est relativement exiguë et les chanoines qui descendaient processionnellement au cloître ne

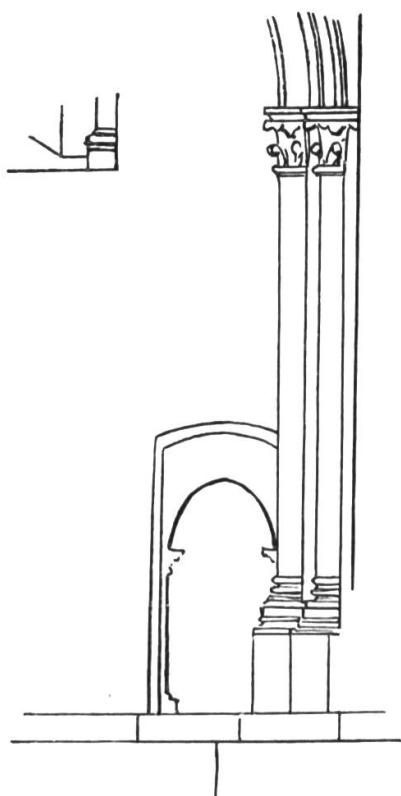


Fig. 12.

pouvaient guère y passer que les uns après les autres; les dimensions en sont : hauteur, 2^m,44; largeur, 1^m,21.

A l'intérieur, aucune décoration ; il n'en est pas de même extérieurement, et nos planches feront bien apprécier l'intérêt que présente cette partie de Saint-Pierre. La porte dans son ensemble est représentée dans la fig. 1, pl. X; la fig. 2 de la même planche et la pl. XI reproduisent les détails de l'archivolte. L'ordonnance est fort simple; c'est une arcade ogivale renforcée par un arc fortement mouluré supporté par deux colonnettes; l'une de ces dernières a disparu, elle n'existe déjà plus — son fût du

moins — en 1749, car son absence est bien visible sur la fig. 10 où le chapiteau seul est indiqué. L'arc comporte d'abord une doucine peu caractérisée, suivie d'un bandeau plat, puis les moulures se développent subitement pour atteindre le nu de la muraille plane; un gros boudin, vigoureusement détaché, également suivi d'un bandeau plat, fait une forte saillie que renforce une nouvelle doucine coupée à angle droit sur le mur extérieur. Le lecteur se rendra compte, par la coupe dessinée sur la fig. 13, de l'heureuse disposition de ces moulures qui reposent sur des frises supportées elles-mêmes par les pieds-droits de l'arcade et par les colonnettes et leurs chapiteaux. Cette vignette représente la porte dans son état actuel¹ (elle peut servir de schéma à la fig. 1 de la pl. X); on voit le plan de la porte, au-dessous de son élévation géométrale.

L'ensemble de la porte est non seulement d'une conception très habile, mais il est encore finement sculpté, d'une décoration harmonieuse et variée. La première doucine est ornée de palmettes élégantes, alternativement ouvertes et fermées; puis vient un entrelacs dont le motif se répète sur chaque claveau. Le boudin n'est pas orné, et c'est ce qu'a voulu le sculpteur désireux de conserver toute sa force, toute sa valeur architecturale, à cette grosse moulure destinée à bien accuser le vide de la porte, tout en atténuant l'épaisseur du mur; un rinceau sans fin est taillé sur le dernier bandeau, et une série de motifs rayonnants, dérivés des antiques feuilles d'acanthes, sur la dernière doucine. Les frises ont des palmettes placées dans de petites arcatures circulaires; les chapiteaux, ou plutôt le chapiteau conservé, très évasé, possède aussi des palmettes arrondies sur son abaque et des feuillages, naissant vers l'astragale, recourbés et reliés entre eux sur la corbeille. On n'a pas décoré le fût de la colonnette, rond et très aigu dans le haut; la base se compose de deux demi-ronds et de

¹ La ligne hachée que l'on remarque à gauche de la porte représente le profil du contrefort qui possédait une étroite retranche à la hauteur de la naissance de l'arc de la porte. — Il est infiniment regrettable que le nouveau contrefort, beaucoup plus large que l'ancien, doive masquer une partie de la porte claustrale. Il serait question, paraît-il, de déplacer celle-ci; cette solution peut-elle se concilier avec une restauration véritablement digne de ce nom?

petits carrés reliés par une gorge. Il est fort possible que cette belle décoration ait été relevée par une coloration polychrome, comme maintes autres parties sculptées de Saint-Pierre; l'état de délabrement des moulures les plus saillantes et les couches successives de blanchiment passées sur ces feuillages délicats ne permettent pas de rien préciser à cet égard.

On peut supposer, d'après le luxe déployé à l'intérieur de l'église et ici, à l'entrée du cloître, que les galeries claustrales étaient richement sculptées et décorées. Les maîtres de l'œuvre et les *imaygiers* de Saint-Pierre, disciples des constructeurs bourguignons, furent de forts habiles gens et c'est avec respect que nous devrions contempler leur œuvre.

La porte du cloître, que nous venons de décrire, n'a pas été percée après coup dans la muraille de l'église, elle a été construite avec cette muraille, selon un plan bien déterminé; la comparaison des profils de ses moulures et des éléments de sa décoration avec les motifs analogues disséminés dans Saint-Pierre, corrobore ce fait qu'un examen, même superficiel, de la disposition des assises suffit à prouver. On retrouve, en effet, sur plusieurs des arcs ou des chapiteaux de la nef, le système d'ornementation employé pour la porte du cloître. L'entrelacs, en particulier, est fréquent à Saint-Pierre; les abaques de plusieurs chapiteaux, certaines archivoltes de fenêtres en sont décorés; quant aux palmettes, aux rinceaux, aux feuilles d'acanthes, on les voit partout sur les chapiteaux de la nef et des bas-côtés, où ces motifs affectent une grande variété de formes et de dispositions. La colonnette, sa base et son chapiteau ont, à peu de chose près, leur équivalent dans les quelques colonnettes anciennes des fenêtres des collatéraux; les bases de petit module sont généralement dépourvues de griffes à Saint-Pierre, tandis que celles de grands modules en possèdent toujours¹.

C'est dans l'ancien portique de la cathédrale que l'on eût pu trouver les meilleurs points de comparaison; l'ordonnance géné-

¹ Les premiers piliers de la nef ont des bases sans griffes et dont le profil se rapproche de la base de la porte claustrale, mais elles sont contemporaines de la réfection du portique.

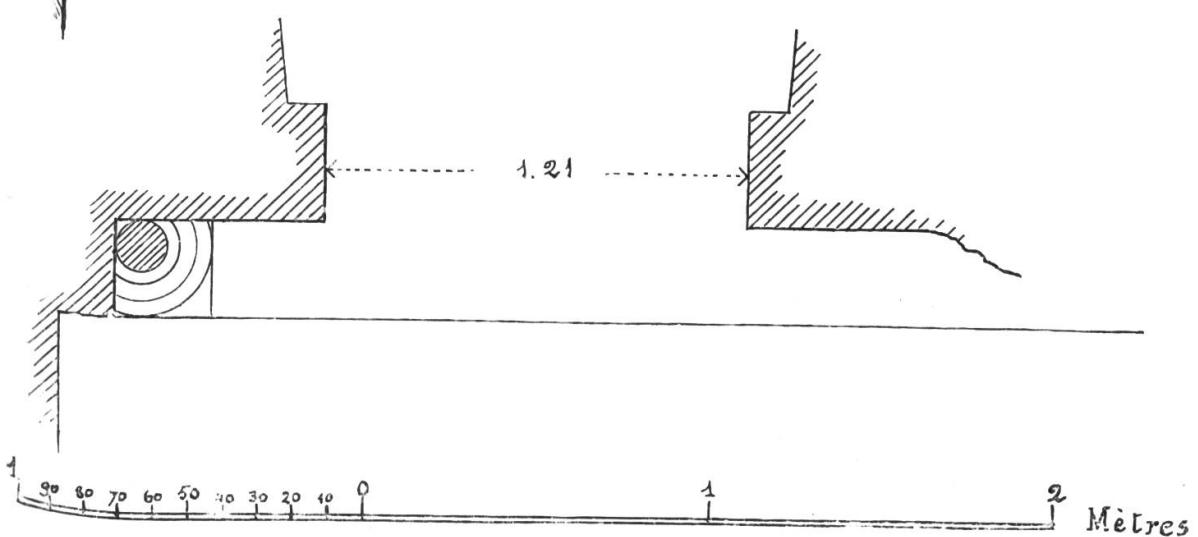
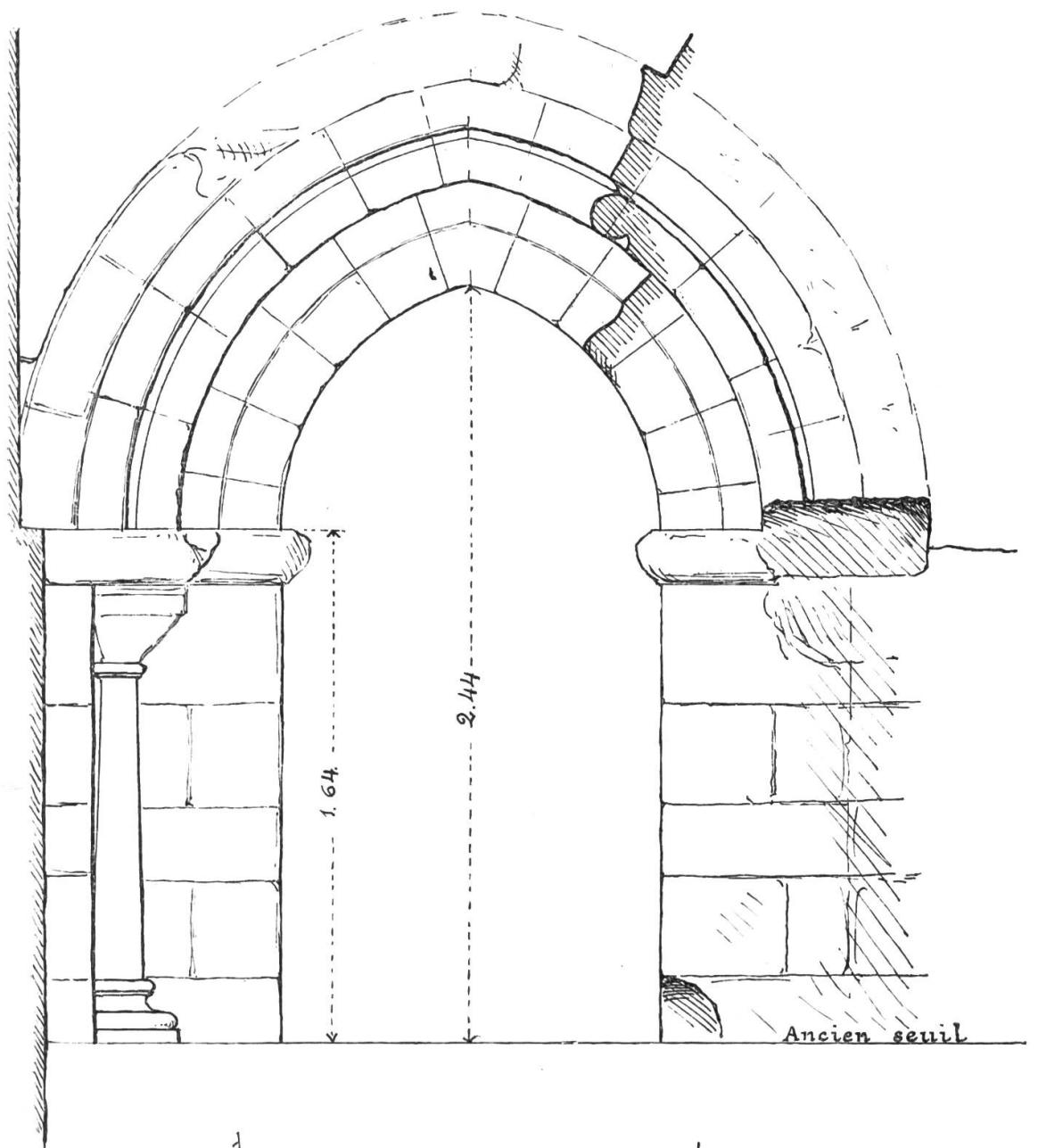


Fig. 13.

rale de chacune des trois portes de la façade était la même que celle de la porte qui nous occupe — autant que permettent de le supposer les quelques documents anciens et les restitutions de Blavignac et d'autres architectes : un arc dépourvu de tympan, supporté par une ou plusieurs paires de colonnettes. Il y aurait analogie de décoration également, si l'on admet, avec Blavignac¹, que certains claveaux conservés au Musée épigraphique proviennent de l'une des portes de la façade de Saint-Pierre ; ces claveaux sont en roche tandis que l'archivolte de la porte du cloître est en molasse, mais l'ornementation est similaire.

La porte du cloître, comme une partie de la nef, appartient à ce que Blavignac appelle l'*école sacerdotale secondaire*, école dont il fixe l'apogée au X^e siècle ; on peut affirmer que cette école, celle du style de transition entre l'architecture romane et la période dite ogivale, a pratiqué pendant le XI^e siècle et que c'est à cette époque — dans la première moitié du siècle probablement — qu'il faut rapporter la construction, ou plutôt la reconstruction de la nef de Saint-Pierre et, par conséquent, de la porte du cloître.

* * *

En donnant quelque développement à cette notice sur la porte du cloître, nous n'avons pas eu d'autre but que de fournir des matériaux à l'érudit qui dotera ses concitoyens — quand sera-ce ? — d'une monographie complète de Saint-Pierre ; il n'a pas été question de faire l'histoire du cloître, une telle entreprise sortant du cadre de ces modestes études² ; ajoutons-y cependant quelques

¹ *Histoire de l'architecture sacrée du quatrième au dixième siècle*, etc. Paris, Leipzig et Londres, 1853, in-8, p. 280, et atlas pl. LXV*, fig. 1 à 3.

² Pour être complète, l'histoire du cloître devrait comprendre celle de la *place* de Saint-Pierre, vaste assemblage de constructions ecclésiastiques enfermées par une enceinte de murailles, dans laquelle on avait accès par la porte située au haut du Perron (dans la ruelle actuelle de Saint-Pierre), et dont Bonivard nous a conservé cette description : « et croy qu'ilz [les citoyens] feirent lors [1309] les murs qui sont alenviron de leglise et place de saint Pierre : et la porte au dessus du Perron (comme lon veoit encores maintenant), dedans icelle clousture de laquelle nous parlons, estoit le pallays épiscopal que lon dict encore maintenant l'Evesche et

détails, plus historiques qu'archéologiques, se rapportant au cloître.

On le voit cité à plusieurs reprises dans l'*Obituaire de Saint-Pierre*; un jour, c'est à l'occasion d'une réunion du Chapitre, rassemblé *supra claustrum ecclesie Gebennensis*¹; mais le plus souvent, il s'agit de cérémonies funèbres pour l'anniversaire de tels ou tels personnages ayant donné ou légué au Chapitre les fonds nécessaires à l'accomplissement de solennités plus ou moins compliquées. La sépulture d'une dizaine d'individus est ainsi notée, avec les indications liturgiques les plus minutieuses². L'habitude d'inhumer au cloître s'est conservée bien longtemps après la Réformation. Enterrait-on précédemment sous les galeries ou dans la cour du cloître? Nous ne savons; les deux systèmes étaient probablement employés, selon la condition du défunt, mais il paraît certain que seuls, les ecclésiastiques étaient enterrés au cloître, tandis que la sépulture des laïques était admise dans l'intérieur de la cathédrale³. Les bâtiments claustraux étant évidemment détruits en grande partie, on disposait, à partir du XVI^e siècle, d'un espace relativement étendu lorsqu'on ensevelissait au cloître certains personnage notables comme Théodore de Bèze, Agrippa d'Aubigné, Michel Roset et tant d'autres, des réfugiés pour la plupart. Senebier, qui a vu ces sépultures encore en place, se borne malheureusement à les énumérer.

beaucoup de maisons apartenantes aux chanoines, et ou il ny avoit des maisons estoient faictes certaines logetes de bois qui servoient de banches pour les greffiers, procureurs et gens de plume; qui furent toutes defrochees il y a environ 18 ans et nestoit encores le dict lieu capable pour tous les Chanoines et Prestres de Saint Pierre, ains leur falloit une aultre rue laquelle est encores de present nomme la rue des Chanoines. » *Chroniques de Genève*, éd. Revilliod, t. I, p. 42.

¹ Ainsi le 29 mars 1467. *Obituaire de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève*, publié avec une introduction, des notes et un index par Albert Sarasin, dans M. D. G., t. XXI, p. 37.

² *Ibid.*, p. 62, 70, 82, 89, 98, 117, 155, 164 et 247. La cérémonie comprenait habituellement une procession faite par les chanoines, les prêtres habitués et les clercs du chœur, avant ou après une grande messe ou une messe des morts dite aux frais du défunt; plusieurs stations avec prières et psalmodies avaient lieu, pendant la procession, devant le tombeau.

³ Voy. à ce sujet l'acte si intéressant reproduit par M. A. Sarasin dans son *Obituaire*, p. 287.

La mention *supra claustrum* se rapportant aux assemblées du Chapitre ou du Conseil général est fréquente dans les documents anciens ; elle implique l'existence, dans le cloître, d'un étage supérieur renfermant une vaste salle, élevé au-dessus des galeries. Il est possible cependant que les réunions aient pu être tenues dans la cour du cloître ou dans les galeries, au moins durant la belle saison, mais on aurait dit alors, semble-t-il, *in claustro*, et on ne rencontre jamais cette désignation.

Il vint un moment où le cloître, ou plutôt l'emplacement du cloître, fut inhabitable, même pour les morts. La seigneurie le vendit alors (25 juin 1721) au sieur Gédéon Mallet qui, dit la Corbière¹, avait aussi acheté quelques maisons voisines (d'anciennes dépendances claustrales probablement) et il ajoute : « Comme on y enterroît beaucoup de gens de qualité, l'on a mis les pierres où étoient leurs épitaphes dans Saint-Pierre². » C'est à ce moment que la porte du cloître fut mutilée et badigeonnée, mais elle servit jusqu'au moment où le portique et les contreforts latéraux de Saint-Pierre, menaçant ruine, furent démolis et reconstruits selon une formule nouvelle. On conserva cependant, au-dessus de l'escalier enfermé de tous côtés, cette partie du toit dont il a déjà été question et peut-être la première arcade de la galerie claustrale inférieure; c'est cette arcade, que traversaient les dernières marches de l'escalier, que l'on voit en coupe au bas de la fig. 10³ et dont on fit une porte extérieure.

Un dernier détail : il y avait dans l'enceinte du cloître une chapelle placée sous le vocable de saint Théodule⁴, qui servait apparemment aux dévotions particulières des chanoines et du clergé.

¹ *Antiquités de Genève*, manuscrit dont il existe des copies dans plusieurs bibliothèques.

² Celle d'Agrippa d'Aubigné y est encore; d'autres, comme celles du baron de Kaunitz et du baron de Mauzac sont au Musée épigraphique; une troisième, celle du marquis de Baschi, est conservée dans une campagne de la route de Chêne.

³ Sur la vue de Diodati, on distingue ce dernier vestige des galeries du cloître, mais en élévation.

⁴ Senebier, *Essai sur Genève*, br. autographiée, p. 55.

TROUVAILLES DIVERSES

Fondations.

La reprise en sous-œuvre des murs et des contreforts de la nef a permis de relever différentes fondations, indépendantes des murailles elles-mêmes de Saint-Pierre, et peu importantes en somme. C'étaient, du côté sud¹, deux amorcees de mur perpendiculaires à l'église et, entre les deux contreforts, une autre construction légèrement cintrée, le tout appartenant aux temples qui ont précédé l'église actuelle. On a pu constater aussi que certaines parties des fondements des murailles et des contreforts avaient été refaites au siècle dernier, probablement lors de la reconstruction du portique. Le sol, autour de ces fondations, était semé de débris de tuiles fort anciennes, mélangées à des remblais de différentes époques; ce terrain a été certainement remanié à plusieurs reprises, il le sera encore et nous réserve de nouvelles trouvailles.

Plus tard et du côté du nord, près de la porte du cloître, on a trouvé d'autres fondements de murailles ayant appartenu au cloître et, en face de la porte actuelle du calorifère, à une petite profondeur, une sorte de voussure que l'on a dit être l'entrée d'un souterrain. Le déblaiement n'ayant pas été poussé assez loin, nous ne savons ce que cette allégation peut avoir de fondé. Nous n'avons vu, du reste, aucun des vestiges de fondation dont il vient d'être parlé; ils ont été très vite recouverts de déblais, mais ils reviendront peut-être au jour lorsque, les travaux de restauration étant terminés, on procédera à l'aménagement des abords de Saint-Pierre. Il était bon toutefois de les noter sommairement ici.

Fragments sculptés.

Les ossements abondent dans la plupart des fouilles conduites autour de Saint-Pierre; il en est de même, du reste, pour toutes les

¹ Mars 1893.

églises qui étaient entourées jadis de cimetières paroissiaux. De ces ossements, rien à dire, mais on rencontre quelquefois parmi eux des vestiges plus intéressants. C'est ainsi que près de la face méridionale de la nef, on a déterré un fragment sculpté très intéressant que l'on a pris d'abord pour un chapiteau et qui, en réalité, est une base. La hauteur totale actuelle de ce monument est de 0^m,50 environ, avec un diamètre moyen de 0^m,20 à 0^m,30. Cette base taillée en albâtre, se compose d'un socle cylindrique dont nous ne pouvons plus apprécier la hauteur, surmonté d'un second cylindre plus étroit, relié au premier par un chanfrein, et qui présente une surface plane indiquant une face antérieure; ce second cylindre est décoré de sept croix latines pattées, trois d'un côté, trois de l'autre, placées dans des arcatures plein-cintre, la septième occupant le pan coupé, mais sans arcature. Le tout est surmonté d'une sorte de dôme ou large chanfrein, orné de feuilles lancéolées et imbriquées, décoration familière aux sculpteurs romains; c'est ce dôme qui supportait le fût de la colonnette dont cette base formait le pied. Les traces d'un scellement se voient dans la partie postérieure de la base, servant à l'appui.

L'usage auquel ce morceau de sculpture était affecté n'est pas douteux; nous ne sommes point en présence d'un motif architectural proprement dit, mais bien de la partie inférieure d'un meuble religieux, bénitier ou petit autel. Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'un autel, car la présence des croix, et de sept croix surtout, nombre liturgique et consacré, est caractéristique. On connaît, du reste, quelques exemples d'autels formés d'une table supportée par une seule colonnette fixée, comme devait l'être celle qui nous occupe, contre un pilier, une paroi ou toute autre partie d'une église.

Les architectes chrétiens, comme les constructeurs païens, ont fait un grand usage de l'albâtre, principalement pour la décoration intérieur des édifices; à Saint-Pierre même, on en a trouvé de nombreux fragments, taillés ou non, provenant des églises primitives. Le morceau qui vient d'être décrit¹ peut remonter au VI^e ou au VII^e siècle; il appartenait, par conséquent, à l'église bâtie par les rois bourguignons ou sous leur règne.

¹ Trouvé en mars 1893.

Les ouvriers ont recueilli, non loin de la base d'albâtre, les fragments beaucoup plus modernes de deux pierres tombales en molasse¹, monuments funéraires d'une grande simplicité. La première, presque intacte, est une dalle longue de 1^m,27 et large de 0^m,83²; elle porte une inscription très sommaire que voici, disposée sur deux lignes et gravée en caractères gothiques minuscules qui en fixent la date à la seconde moitié du XV^e siècle³:

· P · D · SO^Y · ET G^IA
CONIVGES

Il s'agit de la sépulture de deux époux, P. (Petrus ou tout autre prénom commençant par cette lettre) de SO^Y et sa femme G (ervasIA?); le nom propre n'est pas aisé à identifier, car on ne sait si l'Y final doit indiquer la dernière lettre du nom, qui est certainement abrégé et probablement écrit en latin, ou une autre intermédiaire terminant une syllabe, ou encore simplement, par une erreur du graveur, la troisième lettre du nom mise au lieu de la dernière?

La seconde dalle, également en molasse, incomplète et partagée en deux parties inégales⁴, ne porte aucune inscription, sur la partie conservée du moins. On y voit la représentation grossière et au trait, d'outils utilisés par les maréchaux-ferrants; sur le fragment le plus considérable (0^m,72 sur 0^m,58 environ), se trouvent un fer de cheval, un marteau à petite tête, une sorte de ciseau et deux branches qui peuvent appartenir à des tenailles; le second, plus petit, n'a qu'une enclume.

Ce sont là les vestiges de deux sépultures; d'autres dalles existent encore, paraît-il, enfoncées dans le sol à une petite profondeur. On aura peut-être l'occasion de les extraire lors des travaux d'aménagement dont nous parlions plus haut.

Parmi les matériaux employés pour la construction de l'église

¹ Trouvées en mars 1893.

² Déposée au Musée épigraphique.

³ Nous ne pouvons pas reproduire en typographie les caractères gothiques de l'inscription.

⁴ Déposées au Musée épigraphique.

actuelle de Saint-Pierre ou pour des restaurations plus ou moins anciennes, on a trouvé de nombreux fragments sculptés. Nous en avons déjà signalé plusieurs dans la première série de ces *Fragments*, d'autres ont été découverts dans la suite des travaux de restauration de la tour du nord. La plupart sont malheureusement sans importance; quatre d'entre eux seulement, fragments de gables et de fleurons en molasse, appartenant à la décoration sculptée de la tour du nord elle-même, ont mérité d'être déposés au Musée épigraphique.

Enfin, on a extrait des fondations de la muraille septentrionale de la nef un fragment d'architecture romaine¹; c'est un bloc rectangulaire en roche dont l'usage n'est pas très facile à déterminer. La pierre est quadrangulaire, mais l'ornementation qui y est taillée en bas relief faisait partie d'un motif circulaire appliquée, rosacee, archivolte ou bordure quelconque; cette ornementation se compose de moulures sans caractère bien accusé, recouvertes, au bas, d'un rang-de-perles, au haut, d'oves et de perles; entre deux se trouvent des feuilles d'acanthes. La partie centrale du motif, si tant est qu'il en ait comporté une, n'existe pas sur cette assise (car c'est une pierre d'assise et non un claveau), tandis que l'on voit dans l'un des angles une partie du champ ou du nu de la muraille.

Inscription gallo-romaine.

C'est également dans les fondations de la muraille septentrionale de la nef, à trois mètres de profondeur, que l'on a trouvé l'inscription suivante qui, à la vérité, n'est plus inédite, mais dont la place est marquée dans ces *Fragments*²:

¹ Juin 1893.

² Elle a été trouvée le 5 juin 1893. C'est, depuis le commencement des travaux de restauration, la troisième inscription romaine découverte à Saint-Pierre. Voy. ci-dessus, p. 121 et suiv. — M. Ch. Morel l'a publiée d'abord dans le *Journal de Genève* du 7 juin 1893 (reproduit par la *Tribune de Genève*); nous l'avons donnée ensuite dans la *Revue archéologique*, 3^e série, t. XXI (1893), p. 118.

D	y	M	Diis manibus
COI	·	ASTVTI	Coī Astuti
VRIT	T	II 1	Vrittonis filii
GRAECV	S	II	Græcus et
RVSTICVS	P		Rusticus pa-
TRI	·	OPTIMO	tri optimo
I	?	C	faciendum curaverunt.

Ce texte est gravé sur un cippe rectangulaire en roche dont la partie supérieure est brisée et le côté droit très fruste; la partie inférieure et le sommet possèdent des moulures horizontales peu accentuées qui indiquent une époque de décadence; la hauteur totale du monument, dans son état actuel, est de 1^m,23².

La première et la seconde lignes, intactes, ne donnent lieu à aucune difficulté d'interprétation, non plus que les quatre dernières. Il n'en est pas tout à fait ainsi pour la troisième, dont plusieurs lettres sont altérées; c'est le père de Coīus Astutus qui doit y être mentionné et son nom paraît avoir été VRITTO³, *cognomen* très peu usité, que l'on trouve une fois à Nîmes⁴ et une autre fois — ses trois premières lettres VRI... du moins, car la fin du nom manque — à Macchia⁵. Il faut rétablir un ET à la quatrième ligne, la syllabe PA à la cinquième et un F à la septième.

La rareté du nom de Vritto et l'absence d'un second nom pour trois des personnages mentionnés font penser à M. Ch. Morel qu'il s'agit d'une famille d'esclaves. D'autre part, le savant

¹ Les signes placés au milieu de la première et de la dernière ligne ne paraissent pas avoir de signification; ce sont de simples points séparatifs en forme de gammas grecs.

² La surface plane sur laquelle sont gravées les sept lignes de l'inscription a 0^m,64 de hauteur, sur 0^m,58 de largeur.

³ On peut supposer que le V de Vritt est une corruption de B; les Brito, Britto, Britius, Brittius et autres formes analogues abondent dans les inscriptions romaines et les exemples d'une telle altération sont fréquents.

⁴ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, 3478.

⁵ *Ibid.*, t. IX, 1461.

auteur de *Genève et la Colonie de Vienne sous les Romains* a rapproché cette inscription de deux autres monuments existant à Genève et qui ont trait également à Coëus Astutus. Le premier¹ est l'épitaphe de sa femme, Verria Verrula; elle était morte avant son mari et celui-ci la qualifie d'épouse incomparable. Le second² est également une épitaphe, consacrée par la même Verria Verula à la mémoire d'un fils, Cal. Verna, issu probablement d'un premier mariage.

Le cippe dédié aux mânes de leur père par Graecus et Rusticus est actuellement déposé au Musée épigraphique. On peut espérer que les murailles de Saint-Pierre contribueront encore à enrichir ce précieux dépôt.

LA MAISON JOLY EN L'ILE

OBJETS DE L'AGE DIT DU BRONZE

La démolition du pittoresque quartier de l'Ile sera bientôt un fait accompli; les masures du bord de l'eau ont déjà disparu pour la plupart et les terrassiers se sont attaqués, pendant l'été de 1893, aux constructions plus importantes du centre de l'Ile³. Détruira-t-on également la tour, dernier vestige du château-fort qui fut l'objet des luttes de l'évêque de Genève et du prince savoyard? On ne sait; d'honorables scrupules se sont fait jour et le vieux donjon a des chances de rester debout. S'il fallait dire toute notre pensée à cet égard, nous serions fort embarrassé; démolir la tour nous semblerait un acte de vandalisme, mais, d'autre part, de quel profit, de quel enseignement ne serait pas

¹ Musée épigraphique; il se trouvait jadis près du temple de Saint-Gervais, puis fut transporté au Collège. *Corpus inscr. lat.*, t. XII, 2636.

² A Saint-Pierre, dans la muraille extérieure de la chapelle absidale qui se trouve au haut du passage des Degrés-de-Poules. *Ibid.*, t. XII, 2620.

³ Nous ne parlons ici que de ce que l'on appelait jadis « la Grande Ile, » soit la partie de l'Ile la plus large et la plus rapprochée du lac, par opposition à « la Petite Ile, » plus étroite qui n'est autre chose, du reste, que le prolongement inférieur de la Grande Ile.

cette destruction qui, sans doute, réserve à l'archéologue d'intéressantes trouvailles! On pourrait tout concilier, conserver la tour et en permettre l'examen le plus minutieux, en la débarassant des constructions modernes qui l'enserrent et en s'efforçant de tirer de cette masse informe le meilleur parti possible pour le nouveau quartier. Nous n'osons espérer que ce système prévaudra.

La tour mise à part, aucun des bâtiments de l'Ile, détruits ou à détruire, ne présentait d'intérêt¹, au point de vue strictement archéologique s'entend, car pour le pittoresque ce quartier était sans rival. Une seule maison, d'un aspect plus imposant que ses voisines, frappait les regards par sa masse et par certains détails que l'on passera en revue plus loin; nous voulons parler de la maison d'Anthoine Joly, qui était située à l'angle des rues de l'Ile et de la Tour de l'Ile, à droite de la tour en venant de la rive gauche du Rhône. Son aspect n'avait, à la vérité, rien de transcendant, mais on y remarquait une certaine ampleur, un soin réel apporté à la construction, qui faisaient de cette maison un type caractéristique de l'architecture bourgeoise du XVII^e siècle. C'était, dans la partie supérieure de l'Ile, le seul édifice entièrement construit en pierre et le contraste avec les maisons avoisinantes, surtout avec celles élevées sur pilotis, offrant aux regards cinq ou six étages de galeries de bois en surplomb, était frappant. Des réparations successives altérèrent peu à peu les lignes primitives de la maison Joly. Les arcades du rez-de-chaussée, le dernier étage et le toit à la Mansard furent modifiés et, lorsqu'on l'a démolie cet été, la porte d'entrée et quelques-unes des fenêtres étaient seules restées intactes. Ces fenêtres étaient géminées; elles formaient quatre baies doubles par étage, sur chacune des deux façades. La porte principale s'ouvrait dans la rue de la Tour de l'Ile; elle était percée dans une sorte d'avant-corps très peu saillant et son arc affectait la forme d'une anse de panier; les assises des pieds-droits et de l'archivolte étaient dessinées par de larges rainures et la naissance de l'arc était indiquée par de petits chapiteaux rectangulaires, simplement moulurés d'un carré et d'une gorge en quart-de-rond.

¹ Pas une de ces constructions n'était antérieure au XVII^e siècle et la plupart d'entr'elles ont été plusieurs fois remaniées.

Anthoine Joly avait fait mettre à sa porte une solide boiserie ornée d'un gros anneau frappant sur la tête d'un animal fantastique; dans l'imposte se trouvait une grille en fer forgé, offrant le nom d'Anthoine Joly et dont la fig. 14 remplacera toute description.



Fig. 14.

Le propriétaire, négociant aisé qui tenait à montrer à ses concitoyens ce que peuvent un labeur assidu et une volonté persistante, avait décoré l'angle de sa maison, à la hauteur du rez-de-chaussée, d'un bas-relief sculpté représentant un mégissier raclant une peau, et cette enseigne, placée dans un pan coupé, était accompagnée de ces deux vers :

Par la vertu de mon couteau,
J'ai acquis ce pesant fardeau¹.

Plus bas était gravé le millésime 1697, date de la construction. Nous n'avons malheureusement vu ni ce bas-relief, ni ces vers; le petit monument destiné par Anthoine Joly à perpétuer le souvenir de son industrieuse activité, était en fort mauvais état en 1846; il reçut un coup fatal à la révolution et, quelques années plus tard, le propriétaire d'alors procédant à des travaux de réparation, en fit enlever les vestiges, malgré les objurgations de ses voisins. La date seule est restée jusqu'à la démolition; on l'a soigneusement enlevée et elle sera déposée un jour au Musée épigraphique.

Nous disions tout à l'heure que le millésime 1697 indiquait la

¹ Nous devons la communication de ces vers à M. D. Butin, qui a pu les lire encore en place.

construction de la maison d'Anthoine Joly; reconstruction eût été plus juste, on en jugera par l'acte suivant :

Du 23 mai 1696.

De ce jour. Establi Sieur Anthoine Joly, marchand citoyen de Geneve, lequel de son bon gré baille et remet à tasche à honnorable Jean Anthoine Morel maitre masson icy present et acceptant, Assavoir de luy faire la massonnerie du bastiment de la maison qu'il veut faire restablir située à la Grand Isle, à la maniere et sous les conditions suivantes.

Premierement a este convenu, qu'apres que le dit sieur Joly aura fait faire les fondemens de la dite maison, iceluy Morel sera tenu de travailler à la muraille d'icelle, dès ledit fondement jusques à environ quarante pieds d'autheur et de la mesme forme qu'est la maison de Noble Isaac Lefort, à la maison de Ville¹ pour ce qui regarde les faces tant seulement et de la mesme estandue que le dit Sieur Joly possedde presentement et l'avance qui luy sera accordé par nos Seigneurs.

Item que le dit Morel sera tenu de travailler et faire travailler tous les quartiers de pierre qu'il conviendra fournir pour ledit bastiment, a mesure que ledit Sieur Joly les fournira, lesquels quartiers estant travaillés, ledit Morel les rengera sous les couvers ou ils se travailleront, à la reserve des parpans et crosses qu'iceluy Morel portera à la tour de L'Isle, jusques à ce qu'ils soyent employés.

Item sera obligé de faire cinq arquades, et la porte d'entrée avec quelques agreemens ainsi que ledit Morel trouvera à propos, fera dans la muraille dix huict croizées et treize portes de pierre de taille, avec les tablettes, cordons et corniches, l'angle du bastiment avec resaus et retour à l'endroit des corniches, fera la massonnerie des deux faces, comme encor celle qui séparera les poeles et cuisines, à commencer dès le reddechossée jusques au gallatas.

Item fera les murailles de l'enceinte de la cour à la hauteur du premier estage; de mesme celle de l'escalier jusques à l'entrée du troiziesme estage.

Item construira l'escallier de la dite maison les marches de pierre, dès le reddechossee jusques à l'entrée du troiziesme estage, la moitié droit, et l'autre moitié tournant, avec le perpin soit noyau de pierre de taille de la mesme autheur.

Item fera la première plate forme, de pierre de taille et soutenue par une arquade de pierre de taille et les autres deux plafons carelés, devra construire dans ledit bastiment six cheminées avec arches, plaquet, manteaux et cendrier, avec les tuyos de la hauteur nécessaire au dessus du couvert, toutes les dits murailles seront faittes rembouchées, plâtrées, blanches et (*mot illisible*), le tout a ditte d'expers, sans estre obligé ledit Morel de fournir autre que son travail et celuy des ouvriers qu'il y employerá, mesme n'est compris dans ledict tasche, les murs mitoyens

¹ L'immeuble occupé aujourd'hui par l'annexe de l'Hôtel-de-Ville.

et des reigles murs avec tous les fondements, laquelle besongne iceluy Morel sera tenu de faire sans discontinuation, et pour ceste effect, il tiendra un nombre d'ouvriers suffisant jusques à ce que le dict bastiment soit parachevé, et à mesure que les matériaux seront fournis, le tout sans discontinuation et tout autant que le temps le pourra permettre, pour et moyennant le prix et somme de six mille cinq cents florins de principal et huict escus blancs avec des peaux pour faire un habit à conte, de quoy a esté payé audict Morel la somme de mille florins et le surplus se payera à mesure que la besongne s'avancera moyennant quoi iceluy Morel sera obligé de faire les ponts et les appuyages, à la reserve des appuyages et seindre des arquades auxquels en y sera aidé par des charpentiers.

Promettans lesdites parties par serment d'avoir à gré et à peyne et à l'obligation de leurs biens et submissions et constitutions, renonciations et autres clauses requises. Fait et prononcée audict Genève en mon estude, présens les sieurs René Raby et Jean Ferlite citoyens dudit Genève tesmoins requis et soubzignés, avec le dict sieur Joly, le dict Morel ayant fait sa marque.

Anthoine JOLY. RABBY René.

I A · M · J. FORNET notaire¹.

Jean FERLITE.

Il est dit en effet dans cette « tasche » que Anthoine Joly veut faire « restablier » sa maison, en en augmentant la surface. Cela permet de supposer que celle qu'il s'agissait de remplacer était fort ancienne; était-ce une dépendance du château ou une maison particulière élevée déjà sur les ruines de celui-ci? C'est ce que l'on pourrait dire après avoir recherché, dans la masse énorme des minutes de notaires, les actes relatifs aux maisons qui se sont succédées sur cet emplacement². Un tel travail nous eut entraîné trop loin, et puis il ne s'agit ici que de conserver le souvenir d'une maison disparue.

On ne sait que fort peu de choses sur Anthoine Joly. Il était fils de Michel Joly et d'Estienna Jaquet et avait épousé, le 23 août 1672, Pernette, fille de Jean Lyanna-Pattey, veuve de Odet Couronne³; il eut de ce mariage cinq garçons. Son frère ainé, Abraham, épousa Anne Lyanna, sa belle-sœur⁴. Anthoine

¹ Minutes de Jean Fornet, notaire, vol. XIII, f° 216. (Archives de l'État).

² Cette recherche éclairerait sans doute d'une vive lumière la question du château lui-même, de son étendue et de ses constructions, sur lesquelles on ne sait rien.

³ Galiffe, *Notices généalogiques*, t. V, p. 447.

⁴ *Ibid.*, p. 444.

Joly ne paraît avoir rempli aucune charge publique; il se consacrait entièrement au commerce et à son industrie de mégissier.

* * *

Si la démolition de l'immeuble élevé par Anthoine Joly n'a provoqué aucune trouvaille, il n'en a pas été de même lorsque l'on a creusé le terrain pour asseoir les fondations d'un nouvel édifice.

La maison Joly avait fort peu de fondements et l'on est arrivé très vite au sol vierge. A moins de trois mètres au-dessous du niveau de la rue, on a rencontré l'argile dont est composée l'Ile toute entière et les graviers, remblais plus ou moins modernes, qui recouvrent le terrain primitif¹; c'est là, dans ce limon jaunâtre, que les ouvriers ont fait d'intéressantes découvertes².

On sait qu'une bourgade lacustre d'une certaine importance occupait, aux premiers jours de notre histoire, l'emplacement de la rade actuelle. Aucun annaliste ne parle de cette ville élevée sur pilotis, dont nous ne connaissons l'existence que par les nombreux débris renfermés dans la vase du lac. « L'époque lacustre, dit un récent historien³, paraît avoir débuté à Genève, simultanément des deux côtés du petit lac, par deux modestes établissements de l'âge de la pierre, longtemps séparés l'un de l'autre. Peu à peu ces premières bourgades, établies assez près de la rive, se sont élargies vers l'intérieur du lac; et, pendant l'invasion du bronze, dont on retrouve les objets d'abord mêlés à ceux de la pierre, elles se sont considérablement rapprochées et ont fini par se rencontrer tout à fait le long du banc sous-marin du Travers,

¹ Alphonse Favre, *Description géologique du canton de Genève*, t. II, Genève, 1879, in-8, p. 6.

² Avant d'atteindre ce sol vierge et dans les fondations mêmes de la maison Joly, on a relevé quelques pans de murailles et des voussures en briques, dénués d'intérêt, qui ont appartenu à un édifice ayant précédé la maison de 1697. On a trouvé également quelques cuves de tanneur qui montraient que Anthoine Joly exerçait son industrie dans son immeuble même, au rez-de-chaussée.

³ Charles Lenthéric, *Le Rhône, histoire d'un fleuve*, t. I, Paris, 1892, in-8, p. 277 et suiv. et pl. IV.

qui traverse le petit lac, entre Sécheron sur la rive droite et Cologny sur la rive gauche. Pendant toute la durée de l'époque du bronze, ce mouvement d'extension s'est accentué; et le groupe des établissements lacustres, définitivement soudés les uns aux autres, a constitué une seule grande bourgade trilobée qui couvrait, parallèlement aux rives, tout le milieu du petit lac, s'appuyant à l'amont sur le banc du Travers et se confondant à l'aval avec la pointe supérieure de l'île. » Nul ne pourrait mieux dire, et les nombreux objets trouvés dans l'espace compris entre ces deux points ont permis de tracer cette vue générale de la Genève primitive avec une certitude quasi absolue. Les constructeurs de la cité lacustre lui donnèrent la forme du vaste bassin dont ils disposaient¹ et ils surent utiliser l'atterrissement qui se trouvait à l'endroit où le Rhône quitte le lac. Leur ville eut une longue existence; depuis le jour où les premiers arrivants se fixèrent sur l'une et l'autre rive du lac, jusqu'à celui seulement où le bronze fit son apparition dans la contrée, combien s'écoulèrent d'années, de siècles peut-être? L'histoire ne le sait pas². Le cours des âges ne nous a heureusement point empêché d'assister au développement lent mais continual de ces populations anté-historiques, puisque les produits de leur industrie sont parvenus jusqu'à nous. C'est en nombre considérable que les armes, les outils, les ustensiles de toute nature, les bijoux, etc., de pierre et de métal ont été extraits de la vase sous-marine; une fouille conduite dans l'Île même, à l'endroit où la cité lacustre se terminait, devait provoquer de semblables trouvailles, et tel en a bien été le résultat lorsque l'on a creusé sur l'emplacement de la maison Joly.

Les objets trouvés en cet endroit appartiennent à des époques

¹ Les limites de la ville lacustre remplissaient presque complètement la rade actuelle et dépassaient de beaucoup les jetées, sur la rive gauche surtout. Mais les rives n'étaient point si rapprochées jadis, et « au lieu d'un couloir resserré et d'un barrage-déversoir terminal, il existait une assez belle nappe d'eau à très faible courant qui se prêtait très bien à la construction d'ouvrages sur pilotis. » Lenthéric, *op. cit.*, t. I, p. 277.

² L'époque pendant laquelle le bronze régnait sans partage ne fut pas peut-être de moins longue durée; elle durait probablement encore lors de la conquête romaine, mais au temps de Jules César, la ville paraît avoir occupé la terre ferme (rive gauche) et non plus le lac; c'est du moins ce que donne à penser le passage des Commentaires relatif à Genève.

relativement récentes. Aucun d'eux ne remonte à la période que l'on est convenu d'appeler l'âge ou les âges de la pierre; on ne saurait davantage les attribuer au seul âge du bronze, puisque parmi ces objets de bronze se trouvent quelques fragments de fer. Nous avons vu que dans la cité lacustre, le bronze occupait le centre du bassin, à l'exclusion de la pierre qui n'existe que sur les rives, à Sécheron et aux Eaux-Vives; le fer n'était apparu, jusqu'ici, que dans une zone peu étendue, située à l'angle sud-est de la bourgade (aux Eaux-Vives) et confondue en partie avec le dépôt de bronze. Il est intéressant de retrouver ce métal à l'autre extrémité de la cité lacustre, bien que les quelques fragments recueillis ne soient pas suffisants pour permettre autre chose que de vagues suppositions. Nous n'avons malheureusement pas assisté à la découverte des objets qui vont être décrits et cela est fâcheux, car il eût été possible peut-être, en constatant leur disposition et leur dissémination dans le sol¹, de dire s'ils appartenaient aux dépôts d'une habitation permanente, ou s'ils avaient été apportés en cet endroit pour une cause quelconque, dans un but donné. Mais nous ne saurions rester plus longuement sur ce terrain hypothétique et dangereux; c'est à force d'étudier les matériaux rassemblés que l'on déterminera, un jour, la durée, l'étendue, les fortunes successives de notre cité lacustre; par la comparaison des objets mis au jour, les savants arriveront à des conclusions qui ne sauraient encore être formulées, et c'est pourquoi nous pensons bien agir en donnant ici, sans plus de commentaire, la liste et la description de la trouvaille de l'Ile².

La trouvaille se compose de 21 objets de bronze, 3 objets de fer, 1 fragment d'os et 4 agglomérés de bronze et de fer, qui ont été en partie désagrégés plus tard et ont donné un ou deux menus objets de bronze en plus³.

¹ Il est regrettable que quelque spécialiste en matière d'archéologie anté-historique, qui eût su, mieux que nous, tirer de cette trouvaille un parti profitable pour la science, n'ait pas eu l'occasion de l'étudier.

² C'est grâce à l'extrême obligeance de leur possesseur, M. D. Butin, que nous pouvons soumettre ces objets aux conjectures des archéologues. Nous lui en exprimons notre sincère reconnaissance.

³ Nous avons des raisons de penser que la trouvaille se composait d'un plus grand nombre d'objets et que tous n'ont pas été remis à M. Butin.

Chose curieuse, la plupart de ces objets présentent des formes généralement élégantes et peu connues dans notre région, si ce n'est entièrement nouvelles; le lecteur s'en convaincera par les figures qui accompagnent cet inventaire et qui nous dispensent de longues descriptions. La présence de lingots de bronze et d'agglomérés de bronze et de fer, et l'état fragmentaire de la plupart des pièces peuvent faire supposer qu'il s'agit des vestiges d'une fonderie; mais nous ne croyons pas qu'il soit possible de rien préciser à cet égard.

Bronze.

N° 1. Fig. 15. Épée à soie, longue de 0^m,51. La lame, très régulière, à section losangée aplatie et dont l'extrême pointe est cassée, a 0^m,40 de longueur sur 0^m,29 dans sa plus grande largeur; elle ne présente pas, comme certaines armes, ce renflement prononcé que l'on remarque vers leur extrémité et qui altère la pureté de leurs lignes. La soie, marquée par une légère dépression du métal, est formée d'abord par un rétrécissement et un aplatissement de la lame; cylindrique ensuite, puis quadrangulaire, elle se termine par un pommeau informe, allongé et peu accusé. La poignée était complétée jadis par une garniture de bois à deux valves, probablement dépourvue de garde et maintenue par des fils, métalliques ou végétaux, enroulés tout autour de la fusée; le pommeau ne paraît pas avoir été garni d'une rondelle. On peut rapprocher cette épée d'une autre, plus petite, trouvée en 1879 dans le Rhône, en face de la tour de l'Ile¹ et qui, tout en présentant le renflement dont nous parlions tout à l'heure, n'est pas sans analogie avec le n° 1. Le type de l'épée à soie filiforme n'est pas fréquent; il appartient plutôt aux armes de fer qu'à celles de bronze.

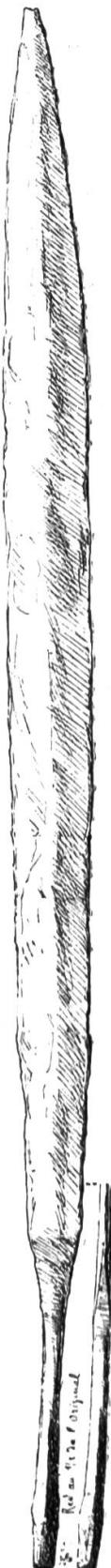


Fig. 15.

¹ Musée archéologique, B. 2238.

N° 2. Fig. 16. Hache à ailerons d'une longueur totale de 0^m,20.
Cette pièce est d'une rare élégance, mais elle paraît être bien

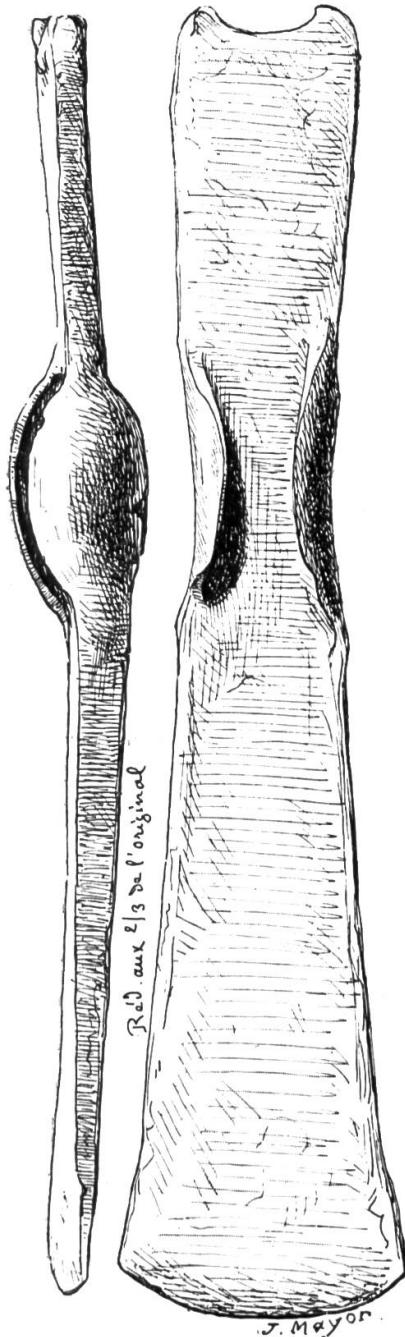


Fig. 16.

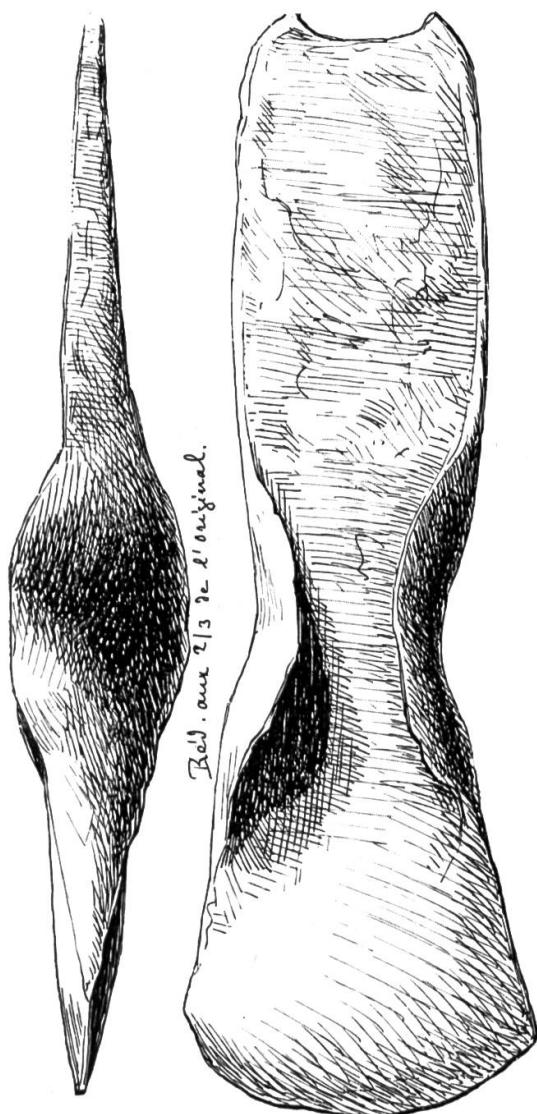


Fig. 17.

mince pour avoir rendu de grands services en étant emmanchée comme une hache ordinaire ou une herminette; la petitesse des ailerons (dont une paire est plus grande que l'autre), l'absence

de boucle latérale, les dimensions du talon et de la région du tranchant ($0^m,11$), permettent de supposer que ce celt a été fixé sur une hampe droite, comme un ciseau, l'échancrure du talon formant butoir. Les ailerons se prolongent du côté du tranchant et le long des bords, en deux côtes peu saillantes qui aidaient cependant à maintenir l'emmachement de bois. La courbure de la lame, fendue près des ailerons, atteste que cette hache — arme ou outil — a servi. La largeur du tranchant, faiblement arrondi, est de $0^m,044$.

Le n° 2 appartient au *type Schwab* de Desor¹, mais avec une pureté de lignes que l'on ne rencontre presque jamais. Parmi les objets trouvés dans le lit du Rhône, en amont de la Jonction, pendant les travaux pour l'utilisation des forces motrices du fleuve, on remarque un celt² qui n'est pas sans analogie avec notre n° 2; il n'a cependant pas le même galbe et ses ailerons sont plus développés.

N° 3. Fig. 17. Hache à ailerons, longue de $0^m,17$. Cette pièce est du même type que la précédente, mais elle ne lui ressemble pas tout à fait. Les ailerons sont plus grands et c'est ici le talon de la hache ($0^m,07$ de longueur) qui est plus long que la panne; on ne retrouve pas cette élégance rare du n° 2. L'arme est très épaisse et singulièrement renforcée du côté du tranchant; celui-ci, évasé sur le plan des ailerons, est arrondi; à l'autre extrémité, une échancrure servant à buter le fer dans l'emmachement comme au n° 2. Ces divergences de forme entre deux pièces, du reste similaires, font supposer que leur mode d'emmachement n'était pas identique; tandis que la première a dû être montée en ciseau, la seconde doit l'avoir été en herminette. La hache n° 3 est loin d'être aussi rare que celle du n° 2. On peut la rapprocher d'un groupe de trois celts trouvés à Peillonnex, Saint-Jean-de-Tholome et Saint-Jeoire³, qui ont un certain air de famille et ne diffèrent de celles de l'Ile que par les ailerons, placés à peu près au centre du fer.

¹ *Le bel âge du bronze lacustre en Suisse*, Paris et Neuchâtel, 1874, in-fol., p. 20.

² Musée archéologique, B. 5192.

³ Louis Revon, *La Haute-Savoie avant les Romains*, Paris et Annecy, 1878, in-fol., p. 35.

N° 4. Fig. 18. Hache à ailerons rudimentaires; c'est plutôt un ciseau, un grattoir ou un tranchet qu'une hache proprement dite. On peut la classer dans le *type Morlot* de Desor¹, qui comprend les haches à main, emmanchées ou non sur une hampe

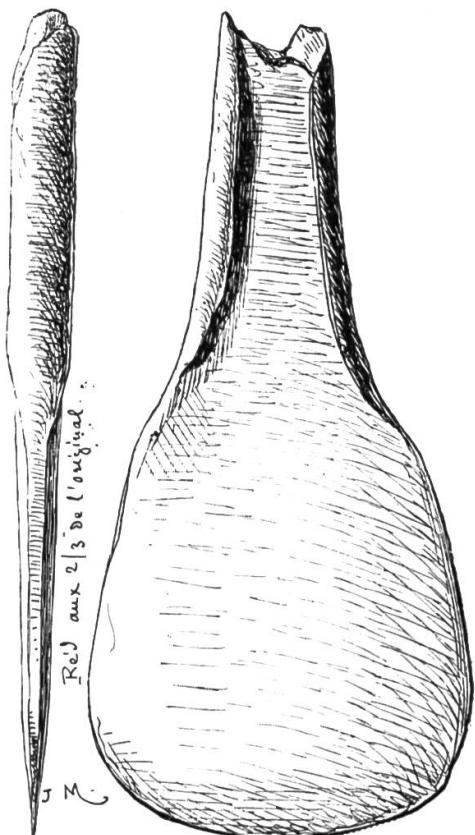


Fig. 18.

droite. La partie tranchante de cet instrument est très arrondie, presque circulaire, et elle se rétrécit brusquement vers les ailerons à peine creusés en dessous, qui ne forment qu'une médiocre saillie. Le talon manque malheureusement, l'arme étant cassée aux deux tiers de sa longueur environ². Un celt trouvé à Vienne, en Dauphiné³, est à peu près identique au n° 4, spécimen très rare, du reste, dans nos contrées⁴.

¹ *Op. cit.*, p. 20.

² Longueur actuelle : 0^m,126 ; largeur du tranchant 0^m,059.

³ *Dictionnaire archéologique de la Gaule. Époque celtique*, publié par la commission instituée au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, t. I, Paris, 1875, in-fol., 7^e pl. de haches, fig. 7.

⁴ Les stations lacustres de Genève ont fourni 25 haches à ailerons (61

N^os 5 et 6. Fig. 19 et 20. Fragments de fauilles, longs de 0^m,10 et 0^m,105 environ; ce sont les parties les plus larges des deux instruments qui ont été conservées, mais les tranchants ont disparu. Type ordinaire des fauilles que l'on trouve toujours en

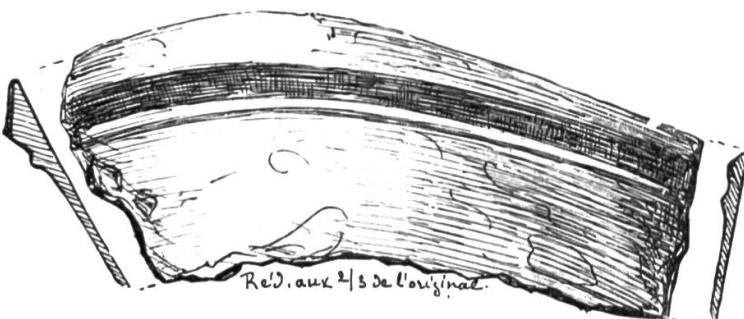


Fig. 19.

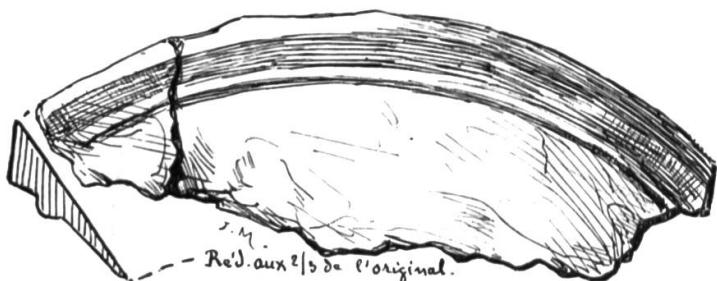


Fig. 20.

grand nombre dans les stations préhistoriques. L'une d'elle était plus arrondie que l'autre et toutes deux avaient leur rebord extérieur muni d'une épaisse côte triangulaire et d'un filet. On ne peut dire de quelle façon elles étaient emmanchées.

N^o 7. Fig. 21. Fragment dont l'attribution n'est pas certaine. Il s'agit probablement d'un couteau ou d'un racloir à soie arrondie, analogue à un objet trouvé à Corcelettes¹, qualifié de couteau ou de rasoir. La soie n'a en tout cas pas été recourbée après

à Morges) et 19 haches à douille (6 à Morges), et seulement 4 haches-tranchets (0 à Morges). J. Heierli, *Pfahlbauten*, 9^{er} Bericht dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, t. XXII, Leipzig, 1888, p. 87.

¹ *Ibid.*, pl. XI, fig. 1.

coup, mais fondu ainsi; elle se terminait jadis en boucle servant à la suspension; la lame manque entièrement, il n'est même pas possible de dire si elle était tranchante de l'un ou des deux bords. A sa naissance, la lame a 0,^m031 de largeur, elle est fort épaisse et renforcée par deux côtes saillantes sur les bords, côtes qui diminuaient probablement peu à peu pour former le tranchant. C'est là une pièce très curieuse (il en manque au

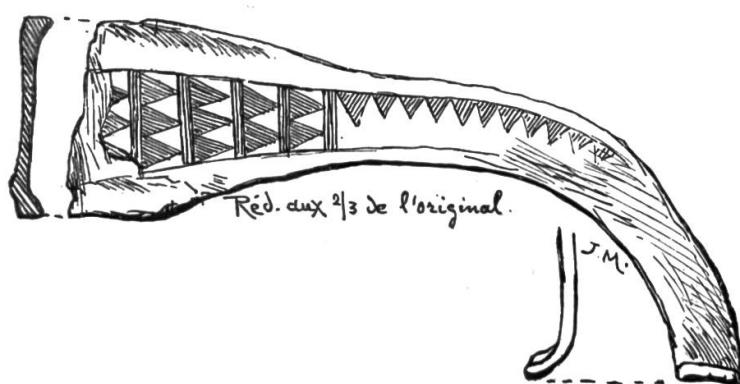


Fig. 21.

moins la moitié, la partie conservée a 0^m,103 de longueur); rendue plus intéressante encore par l'ornementation dont elle est décorée; cette ornementation consiste en triangles hachés, alignés vers le bord extérieur de la soie, disposés, sur la lame, par rangs de deux, puis de trois, et séparés par des lignes droites multiples le tout est finement gravé. On sait que les décorateurs primitifs ont fait un usage général du triangle aussi bien pour orner les poteries que les objets de métal.

N° 8. Fig. 22. Tête d'épingle, fragment long de 0^m,05. Il reste un tiers environ du corps de l'épingle. La tête est séparée de la pointe par trois filets gravés supportés par trois triangles renversés; elle forme un bouton de 0^m,11 de diamètre, orné d'un filet sur son rebord et terminé par un petit dôme aplati. Type nouveau; les épingle trouvées jusqu'ici dans les stations lacustres de Genève et qui se rapprochent le plus de celles de l'Ile sont terminées par un bouton conique et non aplati à sa partie supérieure.

N° 9. Fig. 23. Fragment de bracelet plein, bombé extérieurement et remarquablement peu fermé; il est orné de cannelures



Fig. 22.

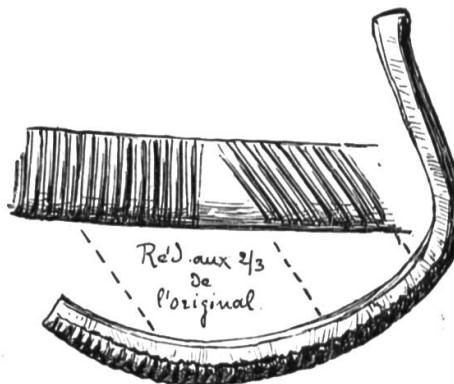


Fig. 23.

verticales au centre, obliques ensuite. Nous n'avons plus que l'une des extrémités, légèrement renflée, de ce bijou, dont l'ouverture pouvait être de 0^m,071 environ. Type connu.

N° 10. Fragment d'un bracelet, presque identique au précédent, mais de plus grand module et à cannelures droites seulement.

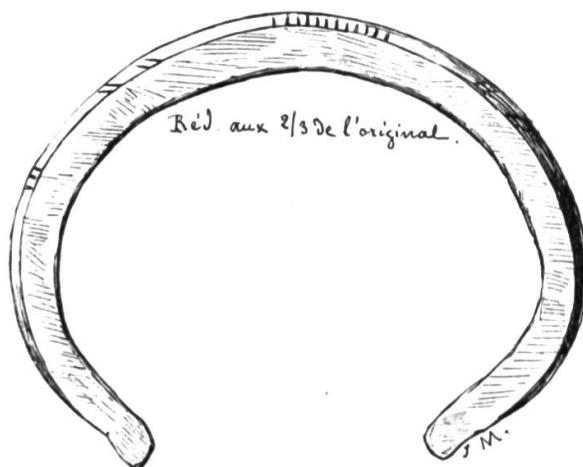


Fig. 24.

N° 11. Fig. 24. Bracelet entier, bombé extérieurement, aplani sur ses deux faces supérieure et inférieure; les extrémités, très amincies, sont pourvues de légers renflements. Le plus grand diamètre du vide intérieur est 0^m,073. La partie convexe est ornée de traits et de chevrons que l'on distinguera plus aisément sur le développement tracé au bas de la figure. Type peu fréquent.

N° 12. Fig. 25. C'est l'objet le plus intéressant de la trouvaille, une douille formée d'une feuille mince de bronze, dont les extrémités ont été simplement rapprochées. Hauteur : 0^m,045; le plus grand diamètre extérieur est de 0^m,021. Cette douille présente une face antérieure et une face postérieure; la première est plus

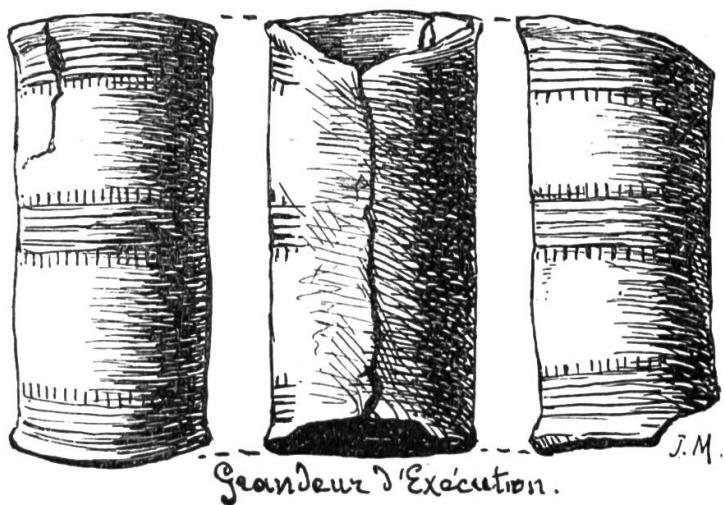


Fig. 25.

haute que la seconde, échancrée au bas surtout, et dans laquelle se trouve la jointure du métal. La circonférence n'est pas absolument ronde, le diamètre parallèle à la jointure est plus étroit que la ligne perpendiculaire; de plus, la douille est légèrement incurvée dans le sens de sa hauteur, comme s'il s'agissait d'un objet destiné à être passé au doigt. La face antérieure est décorée de trois groupes de cinq filets horizontaux gravés qui ne vont pas jusqu'à la jointure, accompagnés de petits filets verticaux sans nombre formant denticules au-dessus et au-dessous du groupe central, au-dessous du groupe supérieur et au-dessus du groupe inférieur.

Nous ne connaissons aucun objet similaire. Le nôtre a servi, car les bords en sont très amincis; le trou et la fente que l'on remarque dans le haut proviennent de l'oxydation du métal. Nulle conjecture ne nous paraît possible relativement à cet objet (il ne s'agit pas d'un grain de collier de grande dimension) qui, du reste, forme certainement un tout complet par lui-même.

N° 13. Fig. 26. Fragment d'un objet indéterminé, probablement une de ces pendeloques si nombreuses et si variées de formes que l'on trouve dans les stations préhistoriques; il ne

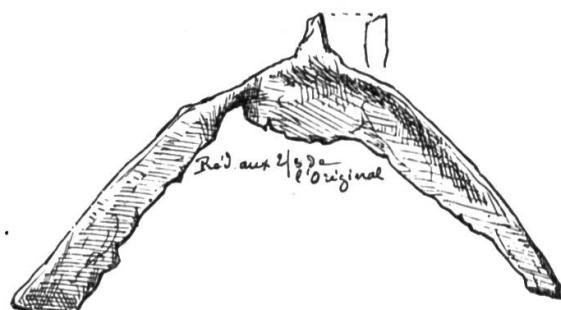


Fig. 26.

reste plus qu'un fragment de la boucle de suspension avec un peu du rebord; le champ, très mince, a disparu tout entier. Hauteur : 0^m,047; largeur aux deux extrémités : 0^m,085.



Fig. 27.

N° 14. Fig. 27. Fragment d'un objet analogue au précédent,

également en très mauvais état et replié plusieurs fois sur lui-même d'un côté. Cet objet était décoré de côtes repoussées, disposées par groupes de trois et de quatre, et de triangles hachés (peigne, rasoir ou pendeloque ?).

N° 15. Fig. 28. Fragment d'un objet de petite dimension, pendeloque, bijou ou ornement de harnais, dont la forme générale est impossible à déterminer.

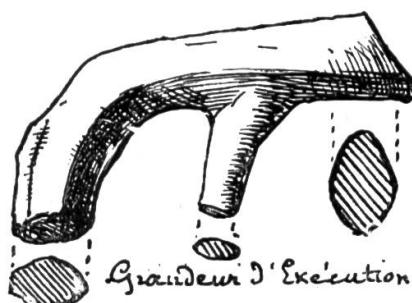


Fig. 28.

N° 16. Fig. 29. Fragment du rebord d'un disque de bronze, pourvu d'un rivet sur sa face postérieure. Il s'agit d'une pièce très mince, renforcée au bord, comme les fauilles, par une côte saillante et un filet, et destinée à être appliquée.

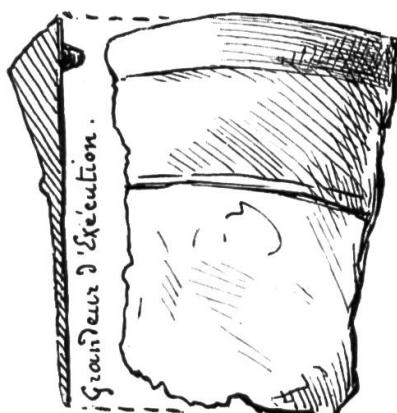


Fig. 29.



Fig. 30.

N° 17. Fig. 30. Fragment d'une chaînette composée de trois anneaux ronds et irréguliers qui ont en moyenne 0^m,018 de diamètre extérieur. Objet que l'on trouve fréquemment.

N° 18. Fragment informe d'un rebord très mince ayant appartenu probablement à un ustensile peu profond. L'extrême bord est recourbé à l'extérieur.

N° 19. Fragment informe d'un fil de bronze, recourbé à l'une de ses extrémités (aiguille ou épingle).

N° 20. Une tige de bronze ronde et tordue en spirale à une seule révolution (bracelet ou collier non terminé probablement).

N° 21. Un lingot de bronze brut.

Fer.

N° 22. Une tige de fer carrée et tordue en spirale à une seule révolution inachevée.

N° 23. Deux morceaux de fer brut.

Agglomérés.

N° 24. Un aggloméré formé d'un morceau de fer travaillé, mais sans forme appréciable, d'un autre morceau plus petit et brut, de deux petits annelets de bronze, analogues à ceux du n° 17, qui ont été détachés. La fauille n° 6 en a également été enlevée.

N° 25. Trois agglomérés de morceaux informes de bronze et de fer; dans l'un, de petits annelets de bronze comme au n° précédent.

Os.

N° 26. Fragment non travaillé d'un os de mouton (?).

Comme nous le faisions remarquer en commençant leur description, ces objets sont remarquables par la nouveauté de leurs formes. On ne trouve pas leur équivalent dans les palaffites de

Genève. La plupart d'entre eux sont incomplets malheureusement, et tous se trouvent dans un état d'oxydation avancée qui ne permet pas toujours de dire s'ils ont ou n'ont pas servi. Nous croyons pouvoir affirmer, en tout cas, qu'ils appartiennent tous au dernier temps de l'époque du bronze et que la présence du fer, parmi eux, n'est pas seulement accidentelle.

La trouvaille comprend encore une monnaie, un moyen bronze romain complètement fruste, qu'il n'a pas été possible d'identifier¹ malgré l'examen le plus attentif et qui a été trouvé à un mètre au moins au-dessus des objets précédemment décrits, dans un terrain déjà remanié².

En un mot, la trouvaille de l'Île présente un grand intérêt, et donne lieu à quelques conjectures. On peut supposer que la démolition d'autres édifices aidera à la compléter et peut-être à l'expliquer.

FAITS DIVERS

RESTAURATIONS DE L'HOTEL DE VILLE ET DE L'ANCIEN ARSENAL³

Les restaurations entreprises à l'Hôtel de Ville et à l'ancien Arsenal par M. le Conseiller d'État Boissonnas ont été continues l'année dernière et cette année même, et terminées, en ce qui concerne le second de ces édifices du moins.

A l'Hôtel de Ville, les travaux d'aménagement intérieur se poursuivent encore; ils ne nuiront en rien à l'aspect général du bâtiment, dont toutes les façades sont actuellement restaurées, ainsi que la rampe et le portique. Grâce au zèle éclairé de l'habile architecte, notre ancienne *Maison de Ville* a repris sa physionomie du XVI^e siècle, et l'on a su lui conserver son caractère et sa décoration en satisfaisant aux exigences multiples du lieu.

¹ Les traces excessivement vagues de l'effigie du droit permettent à la rigueur de supposer qu'il s'agit d'un Antonin.

² Tout auprès on a ramassé un décime de Louis XVI en mauvais état de conservation.

³ Voy. ci-devant, p. 68 et suiv.

La dernière partie remise en état a été la tour Baudet (été de 1893). Chacun peut se rendre compte du travail accompli ; le toit de la tour a été débarrassé des appendices qui le déparaient, la corniche refaite avec soin et les fenêtres de l'étage supérieur agrandies. Enfin de flamboyantes gargouilles à têtes de dragons décorent maintenant les deux angles de la toiture dont les lucarnes ont été refaites.

On sait que la muraille de la tour est formée, dans le bas, d'un appareil à bossages en roche. L'un de ces bossages, placé à six mètres de hauteur environ, contre l'angle et sur la façade la plus rapprochée de l'arcade de la Treille, paraissait avoir été aplani et orné d'une inscription gravée en lettres gothiques minuscules ; de nombreux amateurs d'antiquités avaient remarqué cette pierre et d'aucuns affirmaient qu'il s'agissait bien d'un texte ancien. Il est temps de détruire cette erreur, qu'un examen attentif nous a permis de constater. L'apparence, assez vague à la vérité, de lettres alignées, disparaît lorsque l'on regarde la pierre de très près, et l'on s'aperçoit alors qu'il s'agit simplement des traces de coups de ciseaux régulièrement donnés pour faire disparaître le bossage. Ceci pour couper court à toutes recherches et laisser l'esprit en repos à certains archéologues à l'imagination trop ardente.

Quant à l'ancien Arsenal, M. Gustave de Beaumont a terminé ses fresques. La frise du nord comporte l'histoire de Genève au temps des Allobroges, sous la domination romaine, à l'époque burgonde et au moyen âge ; celle du sud retrace d'une façon synthétique les événements du XVIII^e siècle, la réunion à la Suisse et l'époque contemporaine. Le dernier tableau de cet intéressant ensemble représente une votation ou une élection de nos jours, accompagnée des noms des quarante-huit communes du canton. Ces deux frises ne le cèdent en rien à la première sous le rapport de la composition et de l'exécution ; le peintre, plus familiarisé avec le procédé difficile de la fresque, a su même leurs donner plus de couleurs et de vie. Ses cartons ont été très appréciés à Paris, au Salon du Champ-de-Mars de 1893, et l'on a généralement félicité la Ville et l'État de leur heureuse entente en faveur de l'ancien Arsenal.

Une partie intéressante, le pavement en petits cailloux, n'a pu

être complètement restauré. Ce pavement comportait des figures plus ou moins géométriques, qui étaient très endommagées et n'ont pas été refaites; l'une d'entre elles seulement est restée entière. Les piliers étaient reliés par des lignes de cailloux roulés disposés comme suit :



et dans les encadrements ainsi formés se trouvaient, ici une sorte de labyrinthe composé de six cercles concentriques réunis par huit rayons, là un vaste cœur, ailleurs une étoile à huit rais, ailleurs encore de simples cercles de dimensions variables en renfermant d'autres plus petits, toutes ces figures étant dessinées en cailloux arrangés dans cet ordre :



Certaines d'entre elles étaient également reliées par de simples filets de cailloux placés à la suite des uns des autres.

La rampe de l'Hôtel de Ville était pavée de même et l'est encore en certains endroits; on y remarque des figures analogues. Est-ce le même artiste, un paveur passé maître en son métier, qui a exécuté ces deux pavements ou bien aura-t-on copié pour l'Arsenal l'ornementation plus ancienne de l'Hôtel de Ville? Nous ne savons.

On a voulu expliquer ces figures, leur donner un sens, une utilité. Comme pour la pierre soi-disant gravée dont nous parlions tout-à-l'heure, il faut se défier des opinions préconçues en archéologie. Dans cette science, les détails les plus infimes ont quelquefois leur intérêt et, s'il est peu utile de prêter une attention exagérée à des objets tels que ces pavements, il est bon de noter au moins leur existence avant que tout souvenir en ait disparu.

ÉPI DU CLOCHER DU MOLARD

On sait que la tour de l'horloge du Molard est terminée par un épi d'un genre particulier, composé d'une hallebarde à laquelle

est appendue une clef très ordinaire. Blavignac l'a décrit et reproduit¹; nous ne voulons qu'ajouter quelques mots à sa description, sans chercher plus que lui à expliquer l'origine et la signification de cet épi qui n'est pas sans offrir une certaine apparence symbolique.

La réfection de la toiture de la tour, dans l'été de 1892, a nécessité la déposition de l'épi que nous avons pu examiner de près. Sur la tige de fer qui sert de hampe à la hallebarde se trouve l'inscription suivante, en caractères gravés hauts de 0^m,02 environ :

ELIENE · LACOMBE · IVRE · P · LES · P · 1773

Ce sont probablement les nom, prénom et qualité d'un maître d'état chargé de procéder, en 1773, à quelque réparation ou même à la pose de ce singulier épi. Sur les vues de Genève prises du lac, antérieures à cette époque, le clocher du Molard semble généralement porter un épi beaucoup plus simple; dans la grande planche dessinée par Chopy d'après Gardelle et gravée pour la nouvelle édition de l'*Histoire de Genève* de Spon (1730), c'est une pomme surmontée d'une pointe. Les vues plus récentes ont bien la hallebarde. Mais on ne peut, il est vrai, accorder trop de confiance aux estampes, au moins pour les détails de l'architecture; les vues d'Escuyer, en effet, gravées entre 1817 et 1830 (grand et petit formats), ne portent pas la hallebarde qui, cela est positif, existait alors depuis longtemps.

Étienne Lacombe était juré sur une profession que le seul P. ne permet pas de déterminer; il ne s'agit pas, en tout cas, des potiers d'étain, car il n'y a point eu de Lacombe potier avant le siècle où nous vivons.

Il existe à la Salle des Armures une hallebarde identique à celle du Molard, mais qui, bien conservée, permet de se rendre un compte exact de l'élégance de cette arme du XVI^e siècle, capricieusement découpée et finement ciselée. Sur la planche qui accompagne la note de Blavignac, les ciselures ne sont pas assez délicatement rendues.

¹ *Amortissement du clocher de la place du Molard à Genève*, dans M. D. G., t. XI, 1859, p. 125 et 126, avec une planche.

INSCRIPTION DE GUILLAUME BOLOMIER

Le temps et surtout la négligence des hommes viennent de consommer la ruine d'un petit monument historique très intéressant et qu'il eût été facile de mettre à l'abri de toute destruction. Il s'agit d'un bas-relief portant des armes et un texte relatifs à Guillaume Bolomier, grand chancelier de Savoie, reçu bourgeois de Genève en 1439 et mort tragiquement, en 1446, victime d'intrigues de cour. Bolomier avait restauré et agrandi, en 1443, l'hôpital de Saint-Joire, au Bourg-de-Four¹; l'inscription rappelle précisément les libéralités de Bolomier à l'égard de cet établissement qui, annexé après la Réformation au couvent voisin de Sainte-Claire, forma le premier fonds de notre hospice général. Le monument en question se trouve au haut de la rue Verdaine, encastré dans un mur du palais de justice, mais il était jadis de l'autre côté de la place, sur un bâtiment occupé maintenant par des écuries; il y était encore en 1749 et n'a été placé dans l'endroit humide et mal exposé où il s'est peu à peu désagrégé, que vers 1830.

L'inscription a été fréquemment publiée² et c'est fort heureux. Galiffe l'a reproduite³ ainsi que les armoiries qui la surmontent⁴. Nous n'avons voulu que signaler ici la disparition, bientôt définitive, d'une précieuse relique des temps passés.

MAISON-FORTE DE VÉSENAZ

La pittoresque maison-forte de Vésenaz a subi de regrettables mutilations. Au printemps de 1892, la tourelle de l'escalier, placée à l'angle nord de l'édifice, a été dégarnie du toit pointu qui la surmontait et rasée à la hauteur de la corniche du corps

¹ Cet hôpital existait déjà avant 1289.

² Voy., entre autres, Chaponnier, J.-J. et Sordet, L., *Des hôpitaux de Genève avant la Réformation*, dans M. D. G., t. III, 1844, p. 212.

³ *Genève historique et archéologique*, p. 219.

⁴ Bolomier porte de gueules au pal d'argent. Cimier : une tête de lévrier.

de logis principal; elle était, à la vérité, très ruinée. Le bâtiment tout entier a subi un nouveau crépissage.

Ces travaux, évidemment fâcheux au double point de vue artistique et historique, ont provoqué une petite trouvaille. Le poinçon de la tourelle était garni d'un épi en étain d'une forme commune, mais très bien tourné (une pomme aplatie supportée par un anneau et une hampe assez allongée et surmontée par une pointe; hauteur, sans la hampe : 0^m,73); cet épi portait immédiatement au-dessous de son anneau une petite inscription dont le texte, peu important en somme, était grossièrement gravé à la pointe entre deux doubles filets, le voici :

DOM ////////////// FAVRE . 1558

Les lettres ont à peine un centimètre de hauteur; l'oxydation du métal en a détruit plusieurs entre le M et le F. Les chiffres du millésime sont carrés.

Il s'agit probablement ici de Domaine Favre, fils de François, né en 1538, du CC en 1569 et mort en 1585, qui aurait possédé à cette époque la maison-forte de Vésenaz et ainsi affirmé ses droits de propriété lors d'une réparation de la toiture. L'espace oxydé entre DOM et FAVRE laisse précisément la place de quatre lettres¹.

Sur la pomme de l'épi, des ouvriers ont gravé, d'une façon plus grossière encore, leurs noms et la date de leurs travaux :

M (plusieurs lettres indistinctes) 1711
L . M 1751
IL MEURON 1751
IL M

C'est à l'une de ces années qu'il faut rapporter la réfection de l'extrême pointe de l'épi, qui est en fer blanc et non en étain.

¹ Le *Courrier de Genève*, dans un entrefilet reproduit par le *Journal de Genève* du 14 mai 1892, signalait la découverte de cette inscription, en lisant un seul B entre DOM et FAVRE et 1448 au lieu de 1558.

On ne sait que fort peu de chose sur le manoir de Vésenaz, arrière-fief mouvant jadis de la seigneurie de Gaillard. Il est connu dans l'histoire par l'arrestation arbitraire de l'historien Giannone (24 mars 1736) qui, excommunié et proscrit pour son *Histoire civile du royaume de Naples*, trouva un refuge à Genève, fut traîtreusement attiré hors du territoire de la République et envoyé au château de Miolans par les soins de la cour de Chambéry désireuse de plaire au pape Clément XII.

INSCRIPTIONS ROMAINES A VILLE-LA-GRAND

Si la commune de Ville-la-Grand n'appartient pas au canton de Genève, elle est certainement comprise dans le territoire archéologique genevois et les trouvailles faites en cet endroit ont bien ici leur place.

L'église de Ville-la-Grand (Saint-Mamert), qui menaçait ruine, a été démolie au commencement de cette année. L'édifice en lui-même ne présentait aucun intérêt ; c'était une construction du XVII^e siècle, avec quelques parties plus anciennes mais informes, et dont les fondations ont reçu les assises du nouveau temple ; l'ancien clocher, élevé contre la façade, a été conservé.

Des antiquités romaines ont été trouvées, à plusieurs reprises, à Ville-la-Grand et il était à prévoir que les fondements de l'église renfermeraient quelque objet intéressant pour l'archéologie. En effet, les journaux locaux ont successivement annoncé la découverte de deux inscriptions gallo-romaines plus ou moins complètes.

Le premier texte, trouvé au mois de février dans le soubassement extérieur du chœur, fut publié d'abord par un journal d'Annemasse, dans la *Tribune de Genève* ensuite d'après ce même journal, et par nous enfin dans la *Revue archéologique*¹, d'après nos relevés. Nous le donnons encore ici, non qu'il y ait aucun commentaire nouveau à y ajouter, mais parce que ces *Fragments*, destinés à rassembler les miettes de l'archéologie locale, doivent être aussi complets que possible — aussi complets

¹ 3^{me} série, t. XXI, p. 117.

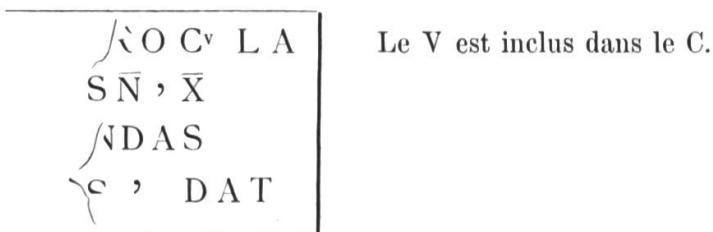
que le permettent et la malignité de certains et l'insuffisance de l'auteur. Le voici :

M A R T I
— V A L E R I V S
A M A B I L I S &
S A C E R D O S

Quatre lignes gravées sur un bloc de roche rectangulaire, haut de 0^m,85 et large de 0^m,55; leur hauteur totale est de 0^m,38. La base, dernier vestige du L de la seconde ligne et la petite feuille de la troisième avaient échappé aux premières lectures. Il y a peu de chose à dire de ce texte. C'est la première fois que l'on rencontre le nom du prêtre L. Valerius Amabilis dont le grade précis, dans la hiérarchie sacerdotale du dieu Mars, reste à apprendre.

Il existe déjà à Ville-la-Grand une inscription dédiée à Mars et qui témoigne de l'accomplissement d'un vœu fait par Julien Saturninus, elle a été publiée en 1867 par M. Henry Fazy¹ qui observait la fréquence, dans ces contrées, des inscriptions relatives au culte de Mars. Le nouveau marbre de Ville-la-Grand est un témoin de plus de la popularité de ce dieu qui n'est autre que le Vintius romanisé des anciens Allobroges.

Le second texte est très incomplet; il provient du soubassement de la nef et a également été publié par un journal d'Annemasse, reproduit par la *Tribune de Genève*. Il restait à l'insérer dans un recueil scientifique :



Bloc de roche actuellement d'une hauteur moyenne de 0^m,47

¹ *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XV, p. 225. — *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, 2578.

sur une longueur de 0^m,54, partagé en deux fragments inégaux. Les quatre lignes ont ensemble 0^m,30 de hauteur, elles sont comprises dans un encadrement sobrement mouluré.

Dans l'état où il se trouve, il est pour ainsi dire impossible de donner une explication satisfaisante et surtout complète de ce monument. Il s'agit d'une donation de 10,000 sesterces faite par une femme dans un but qui ne nous est plus révélé. On peut à peine hasarder quelques conjectures à ce sujet.

La lecture du *cognomen* de la première ligne, qui paraît devoir être (P)ROCVLA, n'est pas certaine; c'est bien évidemment la queue d'un R qui précède le O, mais il y a au-dessus de cette queue un fragment de jambage plus petit et de même forme qui a dû appartenir à une lettre incluse; ce n'est en tout cas pas un signe, séparatif ou abbréviatif, et l'interprétation de la première ligne, rendue fort difficile déjà par l'absence totale des premières lettres, en devient presque impossible. Si l'on admet qu'il ne manque à la seconde ligne que les deux II qui forment avec SN l'abréviation ordinaire de *Sestercii nummi*, on verra que la première ligne ne devait pas comporter plus de deux lettres avant le R. Quant aux troisième et quatrième lignes, elles sont plus incomplètes encore. La troisième avait la même longueur que la seconde et pour la compléter il n'y manquerait qu'une lettre; il en reste les vestiges fort apparents d'un N suivi des lettres DAS; la quatrième ligne était légèrement plus courte que la première, on y lit encore le mot DAT entier précédé d'un signe séparatif, puis d'un S ou du moins de la boucle supérieur d'un S; quatre lettres au moins en ont disparu. Ceci posé, ne pourrait-on placer un V devant NDAS (undas) et DVCENDA (abrégé par l'inclusion de l'U et du C dans le premier D et le remplacement de l'N par une barre sur le E) devant S · DAT (ducendas dat)¹? Il s'agirait alors d'une libéralité en faveur de l'adduction de l'eau potable dans un endroit quelconque. Or le fameux aqueduc

¹ Les lignes ont pu être aussi beaucoup plus longues et cette hypothèse complique encore le déchiffrement. Il y aurait eu alors un nom avant le surnom, peut-être la filiation à la seconde ligne, un ou plusieurs noms de lieux aux deux dernières lignes ou bien ADDVCENDAS en toutes lettres à la troisième et un nom avec UNDAS ou AQVAS à la quatrième.

qui amenait à Genève l'eau prise derrière le coteau de Monthoux, à Cranves, devait précisément desservir la localité dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par Ville-la-Grand. N'y a-t-il pas là de quoi donner une apparence de solidité à la lecture proposée ? La donation de Procula — si tant est que la donatrice se soit appelée Procula, surnom répandu, du reste, dans la Narbonnaise¹ — se rattacherait ainsi aux libéralités de ce Julius Brocchus qui fit construire des réservoirs pour l'usage des Genevois². Tout cela est fort bien arrangé, mais gardons-nous de l'accepter comme une leçon définitive. C'est en archéologie surtout qu'il faut se défier des *emballlements* et des explications à tout prix.

Les deux inscriptions ont été encastrées dans la muraille extérieure de la nouvelle église, à droite et à gauche d'une porte latérale. Quant à la pierre de Julius Saturninus elle existe encore à l'endroit où M. Fazy l'a vue et son propriétaire, M. Bonnet, en fait très aimablement les honneurs.

J. MAYOR.

¹ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, *passim*.

² *Ibid.*, t. XII, 2606 et 2607. — Voy. au sujet de l'aqueduc, M. D. G., t. XX, p. 545.





Fig. 1.



Fig. 2.



Pl. XI.